



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Avril 2006**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 24 Avril 2006 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 34, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 14 Avril 2006.

Etaient présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; Mme Catherine PITOUS M. Jean Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; M. Jean GARAY – Adjoints - Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN - M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean-Louis MAUROUX ; M. Jean-Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

Mme PIGEAU à Mme PITOUS
M. QUERBES à M. MAZIERE
Mme FERRER à Mme RICAUD
Mme BORIES-MATALLAH à M. BEDOURET
Mme LOUSTEAU à M. GARAY
M. PINASSEAU à Mme FRANCOIS PONCET

Absent :

M. Philippe LIBIER

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p. 7</i>
01	Vœu relatif aux conséquences du budget de l'Etat pour 2006 sur les finances des Collectivités locales	<i>p. 11</i>
02	Tapie-Mondésir – Projet de rénovation urbaine – Dossier ANRU : Participation au financement de l'opération	<i>p. 16</i>
03	ZAC Agen-Sud - Cession d'une parcelle de terrain à M. BIASOTTO	<i>p. 38</i>
04	Lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal	<i>P. 39</i>
05	Débet du comptable – Avis du conseil municipal sur la demande en remise gracieuse	<i>p. 42</i>
06	Projet urbain – Convention Publique d'Aménagement SEM 47 Approbation du rapport d'activités de l'année 2005 et du bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2005	<i>p. 43</i>
07	Projet urbain – Procédure P.R.I. - Réhabilitation de divers immeubles. Approbation du programme de travaux – Ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique travaux	<i>p. 44</i>
08	Voirie - Dénomination de voie : rue Pierre Mendès-France	<i>p. 45</i>
09	Voirie- Dénomination de voie – rue de la II ème République Espagnole	<i>p. 47</i>
10	Voirie– Aménagement des rues Liszt et Lesparrou – Approbation du DCE	<i>p. 50</i>
11	Voirie – Campagne de réfection de chaussées 2005 – Avenant au Marché	<i>p. 51</i>
12	Voirie – Campagne de réfection de chaussées 2006 – Approbation du DCE	<i>p. 52</i>
13	Voirie - Avenue de Colmar sud – Programme 2006 - Convention d'assistance technique entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen	<i>p. 53</i>

14	Voirie - Aménagement de pistes cyclables avenue du docteur Jean Bru - Convention d'assistance technique entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen	<i>p. 54</i>
15	Voirie - Effacement de réseaux électriques - Campagne 2006 - Appel d'offres ouvert - Marché à bons de commande - Approbation du DCE	<i>p. 55</i>
16	Assainissement – Convention pour la réalisation conjointe de travaux par la ville d'Agen, la Ville de Bon Encontre, le SIVOM de la Région Est d'Agen à la Cité Blum/Donnefort (tranche 2/2) – Participation financière et maîtrise d'œuvre de la ville d'Agen	<i>p. 57</i>
17	Assainissement – Mise en place des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier Blum-Donnefort (tranche 2/2) – Appel d'offres ouvert. Approbation du DCE	<i>p. 59</i>
18	Assainissement – Etude de schéma directeur de la station d'épuration d'Agen – Intégration à l'étude des communes de Foulayronnes, Colayrac Saint Cirq et Pont du Casse	<i>p. 61</i>
19	Assainissement - Eau – Périmètre de protection du captage d'eau de Lalande – Approbation du dossier technique et poursuite de la procédure	<i>p. 63</i>
20	Rapport annuel sur les marchés publics	<i>p. 65</i>
21	Agrandissement du skate park du Gravier – Approbation du D.C.E.	<i>p. 67</i>
22	Reconduction de la semaine scolaire	<i>p. 69</i>
23	SASP Sporting Union Agen Lot et Garonne - Convention de prestations de services	<i>p. 70</i>
24	Subvention d'équipement au District de Football de Lot-et-Garonne pour l'extension de son siège	<i>p. 71</i>
25	Achat de produits d'entretien ménager – Appel d'offres pluriannuel –Marchés à bons de commande	<i>p. 73</i>
26	Organisation de la 2ème édition du " Grand Pru neu Show"	<i>p. 75</i>
27	Subvention d'équipement à l'Académie des	<i>p. 78</i>

Sciences Lettres et Arts d'Agen

28	Amortissements des subventions d'équipement versées	<i>p.79</i>
29	Régularisation de débet sur la régie d'avances et de recettes du service Politique de la ville Territoire Sud-Est	<i>p. 80</i>
30	Subventions aux associations	<i>p. 81</i>
31	Régime indemnitaire applicable aux membres du cadre d'emploi des agents techniques	<i>p. 89</i>
32	Convention avec le Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise	<i>p. 90</i>
33	Journée nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées	<i>p. 92</i>
34	Modification du tableau des effectifs	<i>p. 93</i>

M. VEYRET

Le quorum est atteint et nous désignons Mme Labadie-Lemière comme secrétaire de séance.

Nous dernier compte-rendu est approuvé.

Passons à l'ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 27 Février 2006, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1792** Mise à disposition par la ville de 2 bureaux situés au Stadium municipal, cours Washington au profit du Sporting Union Agenais – Section Natation
- 1793** Mise à disposition par la ville d'un bureau situé au Stadium municipal cours Washington au profit de l'association Gymnastique Volontaire Agenaise
- 1794** Mise à disposition par la ville des salles Viani et Marquet situées au Centre culturel André Malraux 10,rue Ledru Rollin 2^{ème} étage, au profit de l'association Garonne-Volga
- 1795** Contrat de maintenance télé-surveillance des bâtiments municipaux
- 1796** Mise à disposition par la ville d'une partie de la maison (rez-de-chaussée) située 13 impasse Léo Lagrange au profit de l'association Loisirs Blum-Donnefort
- 1797** Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de trois marchés de définition pour l'étude de la réhabilitation des espaces publics majeurs du cœur de la ville historique
- 1798** Inspection caméra et tests d'étanchéité des réseaux d'assainissement – Campagne 2006
- 1799** Vente de mobilier et matériel vétuste 2006
- 1800** Vente de mobilier et matériel vétuste
- 1801** Mise à disposition par la ville de la salle « Paul Marquet » située au Centre culturel André Malraux 6, rue Ledru Rollin au profit de l'association « Chanson Passion »
- 1802** Mise à disposition par la ville de la salle de dessin située au Centre culturel André Malraux 6 rue Ledru Rollin au profit de l'association « Le Creuset »
- 1803** Aide à la mise en place d'avenants aux contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement tranche ferme
- 1804** Attribution du marché de fournitures pour signalisation verticale 2006

- 1805** Modification de la régie de recettes bibliothèque de Montanou
- 1806** Recours devant le Tribunal administratif – Instance n°0504119-3 à
à 1818 Instance n°0504144-3
- 1819** Achat de fournitures de matériel électrique 2006
- 1820** Marché de prestation à procédure adaptée – Organisation d'une exposition de peintures « Grigorescu » au Musée des Beaux Arts d'Agen du 22/4 au 14/08/06 – Lot 1 Transports : organisation de l'emballage, du transport et du convoiement – Lot 2 : assurance clou à clou – Lot 3 : graphisme-impression ; conception de documents de communication
- 1821** Hôtel de ville : détection et extinction incendie – Locaux informatique
- 1822** Don de matériel informatique à l'Ecole Sacré-Cœur – Associaton Blum-Donnefort – Association Franco-Marocaine
- 1823** Achat de terreaux pour 2006
- 1824** Achat d'articles de serrurerie, menuiserie, quincaillerie pour 2006
- 1825** Attribution des marchés « Serveurs informatiques »
- 1826** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de délégation du service public de l'assainissement (réseaux et stations de relèvement)
- 1827** Parc des Sports - Extension vestiaires SUA Foot - Maîtrise d'œuvre
- 1828** Mise a disposition par la ville de la salle de sculpture située au Centre culturel « Andre Malraux » 6, rue Ledru Rollin au profit de l'association A.D.I.C.E.A. « Association d'interventions en créations et expressions artistiques »
- 1829** Mise a disposition par la ville de 3 classes situées à l'école élémentaire Edouard Herriot au profit de l'Inspection académique de Lot-et-Garonne afin d'y accueillir le service de l'Inspection académique – Agen 1
- 1830** Mise a disposition par la ville des locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble municipal situe 3, rue Bartayres au profit de l'association « Les Francas de Lot-et-Garonne"
- 1831** Tarif d'entrée et vente du catalogue de l'exposition « Nicolae Grigorescu » aux Jacobins
- 1832** Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal administratif de Bordeaux

Mme FRANCOIS-PONCET

Croyez-vous que nous puissions trouver des locaux pour l'association Temps-Danse Hip Hop ? Il s'agit d'une association méritante qui travaille bien.

M. VEYRET

Depuis 5 ans déjà, nous étudions la question. Nous avons attribué des locaux pour leur siège social. Cette association cherche aujourd'hui un lieu où donner des cours. Je me suis donc rapproché du service des Sports qui leur avait permis, l'année dernière, de bénéficier de plages horaires pour ces cours, et qui leur a demandé, pour cette année, de nous communiquer leurs desideratas en terme d'horaires.

Mais les responsables souhaitent bénéficier de locaux situés en plein cœur de ville. Or nous n'avons pas trouvé de locaux adaptés. Nous leur avons donc proposé de reprendre les locaux de l'école de danse qui a fermé dans le quartier des Iles, mais il semble qu'ils n'aient pas les moyens de les louer.

Nous ne pouvons cependant mettre à disposition que les locaux que nous avons. En outre, la ville a su, jusque là, répondre aux demandes de cette association lorsque cela lui a été possible, jusqu'à leur ouvrir le théâtre pour offrir à tous l'expression artistique du Hip Hop. Si une opportunité se présente, nous la saisissons, même si les écoles de danse ne sont pas toutes logées par la ville d'Agen.

L'association Temps Danse Hip Hop bénéficie déjà de subventions accordées dans le cadre de la Politique de la ville pour l'animation des quartiers. Nous la soutenons donc très fortement. Mais le fait de donner des cours a un aspect commercial - puisqu'ils ne sont pas donnés gratuitement-, et je ne veux pas créer un précédent en privilégiant cette association au dépend d'autres, toutes aussi méritantes.

Nous cherchons des solutions avec Mme Henry et Mme Alonso.

Mme HENRY

Nous avons reçu ce matin les responsables de l'association Temps-Danse Hip Hop, en présence de Maïté Alonso, le service des sports et l'action culturelle. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de l'activité de cette association. Et, comme l'a dit le Maire, nous l'avons accompagnée depuis le début du mandat tant sur le festival que sur la recherche de locaux.

Les responsables ont eu un souci en septembre car leur salle n'était pas adaptée à leur activité. En outre, ils doivent être seuls sur le site car ils ont besoin de musique pour les cours

Nous ne pouvons fournir des locaux que nous n'avons pas, mais nous avons proposé aux responsables de cette association des créneaux horaires dans la salle d'armes du Stadium. Nous attendons leur réponse.

Cela devrait s'arranger, au moins de manière ponctuelle. Ils cherchent eux-mêmes un local. Nous referons un point d'ici la fin juin.

M. VEYRET

Mme François-Poncet, il me semble que cette association existait bien avant que je ne sois élu Maire, et leurs demandes également. Comment aviez-vous résolu la question ?

M. MAUROUX

A l'époque, nous leur avons fourni un local dans la ferme qui a, depuis, été démolie.

M. VEYRET

Sauf que le local a été démolie parce qu'ils ne s'en servaient plus, du fait qu'ils ne souhaitent exercer leur activité dans le centre-ville.

Concernant le rapport qui suit, je vous engage tous à lire le document édité par le Journal Challenge -dont on ne peut pas dire qu'il soit particulièrement orienté-. Ce journal donne un palmarès sur la gestion des communes, et vous pourrez constater que, dans l'ensemble des villes moyennes de France, Agen est très bien placée.

Mais pour être très bien placée, encore faut-il que la commune soit accompagnée de manière satisfaisante par l'Etat. Et le vœu que je vous propose aujourd'hui, dans le rapport suivant, est relatif aux conséquences de la Loi des Finances 2006 sur les finances des collectivités locales.

01 – VŒU RELATIF AUX CONSÉQUENCES DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR 2006 SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. VEYRET, Maire

La loi de finances pour 2006 comporte une série de dispositions qui vont fragiliser durablement la situation financière des collectivités locales, essentiellement sur les points suivants :

La réforme de la taxe professionnelle qui, en plafonnant cet impôt à 3,5% de la valeur ajoutée et en choisissant 2004 comme année de référence, va se traduire par une perte de recettes en 2006 de près de 500 millions d'euros pour les collectivités. En outre, le problème de la localisation de cet impôt pour les sociétés multi sites n'est pas réglé. Cette réforme pénalise plus particulièrement les EPCI qui ont opté pour la ressource de taxe professionnelle unique (plus de 1000 EPCI sur 2500 fonctionnent avec la TPU) et qui vont devoir, pour certains, faire appel à la fiscalité additionnelle sur les ménages.

Le « bouclier fiscal » qui intègre les impôts locaux dans une disposition ouvrant droit à un remboursement en faveur des contribuables dont le total des impôts dépasse le plafond de 60% des revenus fait de la fiscalité locale la variable d'ajustement des recettes fiscales de l'Etat.

Le refus d'indexer effectivement les dotations d'Etat sur l'inflation. Le gouvernement n'a toujours pas produit le rapport d'évaluation de la réforme des dotations intervenue en 2004. Alors qu'il annonce la refonte de la Dotation de Développement Rural et de la Dotation Globale d'Équipement des départements, le gouvernement refuse de transmettre au Parlement l'évaluation des effets des décisions passées et les simulations financières, sur les différentes strates de collectivités, en vue des mesures à venir.

Ce projet de budget n'apporte aucune correction sérieuse aux inégalités territoriales. L'écart de richesse fiscale continue de se creuser. Il reste de 1 à 3 entre les régions, de 1 à 6 entre les départements et il approche l'infini pour les communes ! Dans ces conditions les capacités de développement et les services rendus à la population ne peuvent être assurés dans des conditions équivalentes lorsqu'on réside dans les Hauts de Seine ou dans la Creuse ! La réduction des capacités budgétaires des départements et des régions risque, en outre, de se traduire par un resserrement de l'intervention de ces collectivités sur leurs compétences principales au détriment des efforts de solidarité qu'elles avaient développés en direction des communes et des EPCI.

La réduction, enfin, des marges de manœuvre financière des collectivités aura des conséquences négatives sur l'économie générale. En France, aujourd'hui, c'est l'investissement public qui tire la faible croissance de notre économie. 70% de cette commande publique est le fait des collectivités locales. On mesure par avance les effets négatifs sur le BTP, par exemple, des réductions des budgets d'investissements des communes, des départements et des régions, si la

plupart des collectivités sont contraintes de faire face prioritairement à des frais de fonctionnement générés par des transferts de charges mal évalués ou insuffisamment compensés comme c'est le cas pour le RMI.

Au moment où les transferts de compétences et de charges décidés depuis 2003 (RMI-RMA, loi du 13 août 2004 sur les TOS, les routes, la formation professionnelle, loi dite de cohésion sociale, loi handicap de février 2005, etc.) commencent à peser lourdement sur les finances des collectivités locales.

Au moment où l'aggravation de la situation économique et sociale se traduit par une sollicitation plus grande des services sociaux des collectivités

Au moment où l'actualité montre que les élus locaux sont en première ligne pour faire face à des convulsions sociales qui génèrent des troubles graves de l'ordre public et qui mettent à mal la cohésion sociale du pays,

M. VEYRET

De tout cela, personnellement, je prends acte, sans être partisan puisque la démarche de Bercy reste identique quel que soit le ministre de l'Economie et la couleur politique desdits Ministres.

En tant qu'élus locaux, je vous propose de protester avec force et détermination auprès du Premier Ministre et du Gouvernement contre les dispositions de la Loi de Finances 2006 qui vont aggraver la situation déjà très difficile des finances des collectivités locales en général, et notamment celles de la ville d'Agen. Cela malgré la qualité de la gestion relevée par un journal qui, je vous le rappelle, n'est pas orienté.

Le bouclier, particulièrement, me paraît être une manoeuvre scandaleuse, qui avantage les revenus les plus importants –à savoir ceux qui possèdent le patrimoine le plus grand et qui sont déjà très avantagés par le système des bases que jamais personne n'a eu le courage de revoir-

Mme FRANCOIS-PONCET

M. le Maire, je me permets de vous rappeler que, depuis 25 ans, la dette de la France n'a cessé d'augmenter et que pendant toutes ces années, ce n'était pas notre majorité qui était au pouvoir.

Par ailleurs, ce transfert des compétences a commencé, rappelez-vous, avec l'allocation personnalisée d'autonomie dont rien n'a autant grevé le budget du département. Nous sommes donc bien entrés dans les transferts de charges et indiscutablement, les collectivités devront payer. Et lorsque vous parlez des 70 % de ce que représente la commande publique, vous avez raison.

Mais comment s'étonner de cette faible croissance de la France qui a mis en place les 35 heures, la retraite à 60 ans, alors que nos voisins reculent encore cette limite ? C'est l'investissement qui crée la richesse : voyez par exemple UPSA qui investit 50 Millions de dollars sur le site du Passage.

L'Opposition votera contre ce rapport, car il s'agit là d'un procès que l'on peut recommencer indéfiniment, et nous n'allons pas politiser un débat qui reste un débat local.

M. VEYRET

Je note tout d'abord que vous êtes d'accord. Je n'ai par contre, jamais dit que cela était nouveau mais que, quels que soient les Ministres qui se sont succédés, la position de l'Etat était restée la même et qu'à moment donné, les élus locaux devraient prendre leurs responsabilités.

Je me souviens du débat que nous avons eu au Conseil général sur la réalisation d'une péréquation des richesses, au moment où M. Pasqua avait fait voter sa loi sur l'aménagement du territoire. Je l'ai dénoncée, tout comme je l'ai fait au sein de l'Assemblée nationale, lors de sa modification par Mme Voynet.

En ce qui concerne la croissance, je suis d'accord avec vous pour dire qu'elle s'est particulièrement affaiblie depuis 4 à 5 ans. Nous pouvons effectivement nous poser la question sur les raisons de cette décroissance.

Je vous demande simplement de faire un constat, lié à une certaine évolution.

L'allocation dépendance, à mon avis, devrait être un risque Sécurité sociale –et je l'ai dit à Martine Aubry qui avait une position tout à fait différente lorsque Mme Veil l'a mise en pratique. Nous pouvons dire que nous ne sommes pas d'accord, même si cela ne change rien puisque Bercy n'a jamais écouté la base.

Deux preuves à cela. Premièrement, il était facile pour Dominique Strauss-Kann, maire d'une commune où 80 % de la population ne paie pas d'impôt, de faire des réformes qui n'ont pas de conséquences sur son terrain. Le deuxième exemple concerne Nicolas Sarkozy, maire d'une commune où la population doit payer au moins 50 % d'impôts, et qui met en place un bouclier fiscal qui les empêcherait de trop en payer.

Moi, je suis le Maire d'une commune relativement pauvre, où la population n'a pas suffisamment d'argent pour vivre décemment, mais juste assez pour ne pas être exonérée et donc contrainte de payer pour les autres. Et donc, je dénonce.

M. MAUROUX

Je constate, dans les mesures qui ont été prises, une tentative d'encadrement du prélèvement fiscal. Ce pays devra, un jour, savoir où s'arrête le domaine public et où commence le domaine privé. Nous sommes dans un pays où la force publique gère 60 % du budget d'un individu ; il a donc plutôt dans une tendance collectiviste.

Je vais prendre un exemple pour vous démontrer qu'il va falloir penser à établir des garde-fous : depuis que vous avez été élu, M. le Maire, l'augmentation des taxes est de 54 %. Dans ces 54 %, 15 % seulement reviennent à la population et le reste est pour vous.

Si nous passons –en euros constants- sur les 5 premières années de 1995 à 2000, l'augmentation des impôts était de 1,4 % alors que dans votre période, l'augmentation s'élève à 26 %. Il convient donc de mettre des garde-fous à ce genre de comportement.

Vous vous faites le grand redresseur des comptes de la ville ; c'est facile en prenant l'argent dans la poche des agenais et des entreprises.

Cela dit, les comptes ne devaient pas, à l'époque, être aussi mauvais que cela, si l'on compare tout ce que nous avons nous même réalisé avec 1,4 % d'augmentation, et ce que vous avez réalisé ensuite avec 26 % d'augmentation.

M. VEYRET

Je trouve votre démonstration assez extraordinaire.

Votre voisine nous a expliqué qu'il était mauvais qu'un budget –comme celui de l'Etat- soit en déficit en permanence, et qu'il fallait y mettre un terme.

Mais qu'est ce qu'un déficit ? Le déficit, c'est l'emprunt. Vous dites que vous avez investi : bravo ! Nous aussi nous avons investi, mais en empruntant uniquement ce que nous étions capables de rembourser nous-mêmes, sans laisser au suivant le soin de le faire.

Vous avez financé la piscine par 35 millions de francs d'emprunt ; puis vous avez financé l'arrivée de l'ENAP -non pas de manière collectiviste, comme vous voulez le faire penser-, mais en faisant porter le poids sur le contribuable agenais. Et nous avons dû, pour rembourser vos dettes, augmenter les impôts –la Chambre régionale des comptes l'a constaté-.

Concernant les augmentations de la fiscalité, vous avez omis de mentionner l'augmentation de 27 % de la fiscalité du Département. Et je m'étonne qu'après tant d'années passées au Conseil municipal, vous connaissiez si mal la manière dont s'organisent les finances locales.

Nous avons également augmenté de 27 % la part de la ville. Mais n'oubliez pas les augmentations de bases, qui n'ont pas été décidées en 2002 par le Maire d'Agen mais par le Gouvernement en place.

Il a également été décidé que la part régionale de la taxe d'habitation devait être supprimée afin d'être intégrée plutôt à des dotations d'état dont je regrette aujourd'hui qu'elles n'augmentent pas en fonction de l'inflation.

Enfin, récemment -pour des raisons que je peux comprendre et avec lesquelles, à la limite, je suis d'accord- la taxe audiovisuelle a été inscrite systématiquement afin d'enrayer la fraude. Certaines personnes, voyant une différence significative sur leur

feuille d'impôts locaux, ne l'ont pas bien compris. Or la décision ne vient pas du Maire d'Agen, mais de l'Etat.

Grâce à l'effort de gestion réalisé au sein de la Mairie, et qui représente plus de 1,5 Million d'euros, nous sommes parvenus à un budget satisfaisant et nous avons fini « d'engraisser » nos banquiers en leur versant des intérêts. Peut-être avez-vous une vocation de banquier ; pas moi !

Et, si l'on se base sur nos revenus, je ne crois pas que la courbe ait été la même selon qu'elle porte sur le prélèvement réalisé ou sur l'augmentation des revenus. Je suis prêt à vous le démontrer.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 29 VOIX FAVORABLES et 9 CONTRE

- **PROTESTE**, avec force et détermination, auprès du Premier Ministre et du Gouvernement contre les dispositions contenues dans la Loi de Finances 2006 qui vont aggraver la situation déjà très difficile des finances des collectivités locales en général et de la ville d'Agen en particulier.

- **DEMANDE** au gouvernement :

- de supprimer la mesure dite du « bouclier fiscal » et de plafonnement de la taxe professionnelle.

- d'assurer une évolution de la DGF tenant compte de l'inflation et de la croissance.

- de réintégrer au niveau de l'Etat l'ensemble des missions relevant de la Solidarité Nationale.

- de proposer dans les meilleurs délais une réforme globale pour une fiscalité locale plus juste, équitable et progressive assise sur la réalité des revenus et des richesses et une véritable péréquation.

02 – TAPIE-MONDESIR – PROJET DE RENOVATION URBAINE – DOSSIER ANRU : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'OPERATION

M. VEYRET, Maire

La ville d'Agen et l'Office municipal HLM Agen-Habitat sont engagés dans une opération de renouvellement urbain de la cité Tapie.

Par délibération en date du 29 septembre 2003, vous approuviez le principe d'une étude diagnostic confiée au cabinet CREHAM qui visait à :

- déterminer les enjeux du projet
- définir les principales composantes
- arrêter un programme d'actions.

Lors de la séance du 14 février 2005, vous étiez proposés les éléments essentiels issus de ce diagnostic et vous approuviez le principe d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Celle ci avait pour objectif de nous accompagner dans l'élaboration du projet et le montage du dossier ANRU.

Ce travail touche à sa fin et il convient d'en présenter l'essentiel :

Les objectifs généraux

- Améliorer la vie des habitants en agissant sur :
 - le logement
 - les espaces publics
 - les relations avec le reste de la ville
- changer l'image du quartier
- favoriser la mixité sociale
- valoriser l'entrée de ville

Les enjeux

- la question du patrimoine
- la question des espaces et équipements publics
 - école E. Herriot
 - Parc Chabaud
 - Place de quartier
 - Etc...
- la maîtrise du foncier
- le relogement d'une partie des habitants
- la reconstitution de l'offre (logements locatifs sociaux)

Les caractéristiques essentielles du projet

- Désenclaver et banaliser le territoire du quartier
- Redonner une attractivité forte au site
- Développer un habitat mixte et de qualité
- Renouveler en totalité le patrimoine et opérer une recomposition îlot par îlot.

Les principes d'aménagements retenus.

- Une réorganisation urbaine en profondeur
- Une structure foncière et un maillage redéfinis
- Des entrées requalifiées affirmant un quartier résidentiel
- Une reconstitution de l'habitat diversifié
- Une mise en valeur des 3 éléments majeurs et structurants du quartier
 - l'école
 - la place centrale
 - le Parc Chabaud
- Des aménagements en adéquation avec la venue de nouvelles populations.

Descriptif du projet

1) Le logement

- 272 démolitions dont 263 locatifs sociaux et 9 maisons individuelles
- réhabilitation de 18 logements (immeuble Tabarly)
- reconstructions :
 - 230 locatifs sociaux
 - . 127 sur site
 - . 66 sur la ville
 - . 37 sur le reste de l'agglomération
 - 10 logements locatifs privés
 - 32 logements en accession libre
 - 23 logements en locatif intermédiaire (Foncière logement)
 - 53 logements en accession sociale

2) Les espaces et équipements publics

- Réhabilitation des groupes scolaires, maternelles et primaires
- Création d'un parvis devant l'école primaire
- Réaménagement du Parc Chabaud
- Création de voiries et réaménagements de certaines rues
- Repositionnement de la place de quartier
- Création d'une halte-garderie
- Création d'un petit parc d'activités

3) Modalité de gestion du projet

- relogement des habitants : mise en place d'un dispositif spécifique.
- insertion par l'économique : conformément à la charte nationale de l'ANRU, création d'un dispositif en partenariat avec le PLIE de

l'agglomération agenaise, permettant l'insertion des habitants des territoires classés en ZUS.

- une convention publique d'aménagement : un outil adapté à la complexité du projet et garantissant sa cohérence tout au long du processus d'aménagement, le pilotage du projet devant être assuré par un chef de projet " dédié".

4) Les aspects financiers

Le coût total du projet s'élève à 43 900 K€HT ainsi répartis :

Démolition	3 800 K€
Reconstruction	28 900 K€
Aménagements	8 600 K€
Equipements	2 000 K€
Conduite projet	600 K€

Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation de la ville à hauteur de 4 000 K€n soit 9 % environ du coût total du projet.

Les critères de recevabilité de notre dossier auprès de l'ANRU nécessitent une "optimisation" du plan de financement, ce qui doit se traduire par une participation significative des collectivités territoriales, le total de ces contributions devant atteindre le seuil de 25 % (contribution de la ville incluse).

Un plan de financement prévisionnel pourrait s'établir selon les participations suivantes sachant que plusieurs d'entre elle ne sont pas acquises à ce jour :

Ville	4 000 K€	9 %
Conseil régional	2 700 K€	5 %
Bailleurs	24 200 K€	53 %
ANRU	9 700 K€	21 %
CAA	2 800 K€	6 %
CG	2 300 K€	5 %
Recettes diverses (cession de foncier)	400 K€	1 %

M. VEYRET

Ce projet entre dans le cadre d'une politique engagée depuis le début du mandat et qui s'articule avec d'autres actions menées sur le plan de l'habitat communal et de la politique de la ville.

Nous avons débuté une démarche volontariste en faveur des quartiers relevant de la Politique de la ville en mettant en place des animateurs sociaux dans les ZUS – emplois-jeunes que nous avons professionnalisé-. Grâce à l'aide de la Région, nous

avons mené un programme d'intégration progressive de ces personnels qui ont passé des diplômes et sont devenus de vrais professionnels de l'animation et de la politique de la ville.

Puis nous avons décidé de pourvoir ces quartiers d'équipements publics, afin de sortir la population de son sentiment d'exclusion et de rejet -y compris de la puissance publique- par la réalisation d'investissements importants. Je citerai en exemple :

- à Montanou, la création d'équipements sportifs, la remise en état du parc, la création de jardins familiaux, la mise en place d'un espace public multimédia.

- à Barleté, un local d'animation dont nous avons souhaité qu'il soit géré en partenariat avec des associations de parents –ceci afin d'éviter une appropriation par quelques groupes-, la création de places, la rénovation de l'éclairage, et grâce à l'aide de l'Office d'HLM et de l'Etat –qui nous a aidé dans le cadre du Palulos-, la suppression des espaces situés sous les immeubles et la construction de garages. A Barleté, notre municipalité a également souhaité moderniser l'assainissement –car depuis toujours, Barleté ne possédait que des fosses sceptiques situées sous les immeubles-.Parallèlement et avec l'aide de la Communauté d'agglomération, nous avons mis en place pour le ramassage des déchets, des systèmes qui se sont parfaitement intégrés et qui rendent cette cité beaucoup plus agréable.

- sur Paganel, nous avons réaménagé entièrement les espaces publics et réhabilité les logements.

- enfin, à Rodrigues, grâce à la subvention très importante que nous avons accordée, la rénovation totale des logements a pu être réalisée. Et de nombreux habitants de Rodrigues nous écrivent aujourd'hui pour nous remercier de cette amélioration sensible de leur logement, en particulier de l'isolation qui a diminué leurs charges d'énergie.

Dans le cadre global de la politique d'urbanisation de la ville, nous avons mené une opération RHI en centre-ville : la ville, avec l'aide de l'Etat, a mis un terme à des îlots d'insalubrité déclarés depuis 1991 et contre lesquels aucune action n'avait été menée, et les personnes étant, jusque là, logées de façon tout à fait indécente.

En outre, nous avons mis en œuvre des opérations OPAH-RU accordant aux bailleurs privés 50 % de subvention sur les travaux de rénovation de leurs logements anciens mis à disposition d'un public. Ces opérations sont intéressantes car elles constituent le pendant des opérations « Loi de Robien », le tout permettant de rééquilibrer le marché en le rendant plus concurrentiel dans le centre-ville, et donc au niveau qualité-prix.

Concernant le centre historique de la ville, je tiens à remercier Michel Couderc qui conduit un groupe de Pilotage pour l'aménagement d'espaces publics –après la ZPPAUP-, afin d'embellir et de valoriser le centre.

Il convenait aussi de travailler sur les faubourgs et la périphérie de la ville, et notamment l'entrée Est de la ville dont fait partie Tapie Mondésir. En partenariat avec l'Etat, nous avons mené depuis 4 ans une démarche débouchant sur l'opération ANRU. Pour quelles raisons ?

En premier lieu, parce que des actions ont été menées : entre 1985 et 1987 pour la restructuration lourde du bâtiment A ; en 1995 sur l'ensemble des bâtiments ; et en 1999 par la démolition du bâtiment B et la création de la place de quartier. Or, malgré des investissements très importants des pouvoirs publics, rien n'a pu changer l'image de ce quartier, évité voire rejeté du reste de la ville.

Changer son image, c'est revenir à celle que nous avons dans les années 60, lorsque ce quartier et celui de Montanou ont été créés. A cette époque, ces quartiers étaient le lieu d'une véritable mixité sociale. J'aime à rappeler que, dans les années 70, le député d'Agen -Christian Laurissergues-, habitait à Montanou. Or sans doute parce que ces quartiers ont été ignorés et parce que nous avons eu une politique de peuplement assez particulière, nous en avons fait des quartiers d'exclusion et de rejet.

L'absence de cette mixité sociale est sans doute l'une des raisons qui ont abouti aux événements de cet automne dans les cités. Les personnes contraintes de vivre dans ces quartiers en raison de leur faible niveau de vie nous disent qu'ils ont honte de leur quartier et qu'ils n'amènent pas leurs amis chez eux. Cela est dramatique.

Pourtant, des analyses permettent de déterminer que 95 % des personnes qui vivent dans des logements sociaux ne posent aucun problème. Et pourtant à chaque fois, les mots « habitat social » provoquent une levée de boucliers. Or, il nous arrive de constater que les mêmes personnes qui refusent l'habitat social près de chez eux, viennent solliciter le président de l'office d'HLM ou les élus pour l'attribution de ces mêmes logements au bénéfice de leurs enfants démarrant dans la vie. Ce paradoxe est sans doute lié au fait que nous avons supprimé la mixité sociale au fil des années et que nous n'avons pas su arrêter à temps l'hémorragie de ces quartiers. Nous avons créé un habitat fermé par ces immeubles qui créent une impression de citadelle et qui empêchent la fluidité nécessaire avec le reste du quartier.

Nous avons fait cette analyse sur Tapie, avec l'aide du CREHAM, et nous avons décidé la mise en œuvre de ce programme de réhabilitation dont le but est de détruire cette image négative. Pour cela il convient de rebâtir de l'habitat social en location bien évidemment, mais également en accession à la propriété classique et en accession à la propriété pour les gens à revenu modeste –comme l'avait fait Marcel Verdier dans les années 60-.

Nous avons aussi pris en compte les personnes âgées qui ne souhaitent plus quitter leur quartier et qui nécessitent un accueil institutionnel pour personnes âgées – comme à La Salève-.

Enfin, concernant les équipements publics, je suis toujours choqué de voir que dans la plus belle école de la ville –l'école Edouard Herriot-, la moitié des bâtiments sont vides. Bien sûr, la nature ayant horreur du vide, nous les avons réaménagés pour d'autres activités. Mais des classes ont été supprimées car trop de demandes de dérogation ont été acceptées.

Avec l'Inspection Académique –qui nous a fortement accompagnés-, nous avons mis en place au collègue Ducos du Hauron une CHAM (classe à horaires aménagés pour l'enseignement de la musique). Mais nous souhaitons, dès l'école primaire, avoir des classes préparatoires à l'entrée dans cette CHAM. Le projet pédagogique innovant

que nous avons conçu avec l'Inspection académique, est donc de faire de l'école Edouard Herriot, un lieu expérimental d'apprentissage des arts plastiques, de la musique. Nous avons également souhaité, avec l'Inspection académique, un pôle d'excellence dans l'apprentissage des langues –anglais, espagnol, allemand- pour faire en sorte que les enfants qui fréquenteront cette école bénéficient de programmes spéciaux expérimentaux qui leur donnent de réelles bases linguistiques. En effet, il est regrettable de constater, dans notre pays, que de moins en moins de personnes savent réellement parler les langues étrangères, ce qui est un comble alors qu'il n'est question que de s'ouvrir au monde.

L'espace public passe aussi par l'accueil avant l'école. Nous possédons une halte garderie que nous envisageons de déplacer du côté du pôle Jeunesse créé par la réhabilitation complète de cette école, à ouvrir sur la place.

Ce projet comporte aussi un volet « activité économique » avec des commerces qui animent réellement le quartier -la petite épicerie existante ayant d'énormes difficultés en raison du manque de clients qui ne souhaitent pas entrer dans ce quartier-.

En dernier lieu, il existe un espace vert –le parc Chabaud-, actuellement ignoré des agenais. La réhabilitation de ce parc et sa mise en valeur dans une entrée de ville sont aussi prévues.

Mais notre réflexion va beaucoup plus loin que ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Nous travaillons pour le centre-ville et déjà des opérations aboutissent, notamment dans la résorption de l'habitat insalubre et l'aménagement des espaces publics. Nous avons réhabilité le quartier de Rodrigues et nous entamons la rénovation urbaine du quartier sud-est. A Donnefort, l'Office d'HLM travaille à la rénovation complète de cette cité, probablement par une opération démolition -reconstruction en tenant compte du fait que les gens qui y vivent ont des revenus extrêmement modestes et qu'ils doivent continuer à pouvoir vivre sur place s'ils le souhaitent. En outre, la ville va revoir tout l'assainissement.

Egalement dans ce secteur et actuellement en phase de finalisation, nous avons prévu la création d'une activité économique et d'un centre commercial, accompagnés d'un complexe cinématographique -après le déménagement de Peugeot-. Cela constituera le premier pas avant la rénovation complète de l'avenue Henri Barbusse qui a déjà débuté par le réaménagement de la place du Pin et qui va se poursuivre par l'îlot Delbourg, lequel sera détruit –dans le cadre d'une opération RHI- et reconstruit, et par la réhabilitation de l'îlot Donnefort et l'aménagement des berges du canal. Puis nous réfléchissons sur le meilleur moyen de rapprocher ces deux pôles.

Voilà la vision de notre Conseil municipal sur le devenir et la modernisation de la ville.

Mme MASSALAZ

Ce rapport appelle de notre part quelques remarques.

La première est le sentiment que, malgré la présentation qui vient de nous être faite par le Chef du service Politique de la ville, nous en sommes aux balbutiements du projet. En effet, comme vous le précisez dans le rapport, la première étape date de Septembre 2003 et la finalisation est prévue pour 2012. Il s'agit donc un projet qui va durer 9 longues années, alors que nous savons que le cycle de vie d'un projet est normalement de 3 ans. Nous nous demandons, en conséquence, si vous avez réellement envie de réaliser ce projet ou pas ? ».

Le rapport reproduit le diagnostic du CREHAM et nous avions le même en 1992. L'ANRU vient juste d'être saisie au niveau du financement, la Région a accordé un financement pour les études et vous avez dit que nous attendions les réponses de la Communauté d'agglomération et du Conseil général. Qu'en est-il des autres financeurs ? Agen Habitat a-t-il la capacité d'investir à la hauteur prévue ? Car nous parlons d'un projet de 44 Millions d'euros –soit 300 Millions de francs-.

La deuxième remarque concerne le projet lui-même. Vous démolissez entièrement la cité et nous nous demandons si les locataires savent qu'ils seront relogés ailleurs durant la démolition et la reconstruction et s'ils sont conscient du problème que leur posera le niveau du futur loyer qui leur sera demandé ? En effet, actuellement ils touchent pratiquement tous l'APL et leur effort individuel est très faible. Qu'en sera-t-il après ? Avez-vous organisé des réunions avec les habitants pour les informer et ont-ils été associés à la réflexion ? Pour notre part, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois le maintien à l'écart de l'opposition municipale dans l'étude de ce dossier.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce rapport, même si le logement social a toujours été au cœur de nos actions. Je rappelle, en effet, que durant notre mandat, nous avons créé 1000 logements sociaux alors que vous en êtes vous-même tout à fait au début.

Mme PITOUS

Vous n'aviez pas assuré la mixité sociale et votre politique a conduit à faire vivre les gens dans des ghettos.

Mme MASSALAZ

La mixité sociale ne se décrète pas, de même que l'implantation des commerces. Nous vous verrons à l'œuvre. Mais en 2012, où serez-vous ?

M. MAZIERE

M. le Maire, j'ai assisté à la construction de Barleté en 1983, et dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai eu à faire une étude sur la population de l'époque. Il y avait des ouvriers, des employés, et un nombre important de parents isolés avec enfants. Nous constatons, 20 ans plus tard, qu'il y a 65 % d'agenais d'origine immigrée sur cette cité. On peut donc dire qu'il y a eu ségrégation, dans la gestion de l'habitat et la politique de peuplement. Et cela a abouti au fait qu'aujourd'hui, il existe

des zones d'exclusion qui empêchent de développer la mixité et d'engager des stratégies de vie des quartiers.

Ce rapport a donc pour objectif de sortir de cet engrenage

M. RAUNIER

Ce sujet est difficile et emporte les passions. Chacun a fait ce qu'il jugeait bon de faire. Nous avons fait notre part comme vous allez faire la vôtre, et je vous souhaite que vous réussissiez car ces quartiers d'Agen ont besoin de changement.

Mais ne fanfaronnez pas. Rien ne se décrète. Le commerce ne viendra s'installer que s'il veut bien. La mixité sociale peut être orientée, mais elle peut fonctionner ou ne pas fonctionner. Il n'y a pas de recettes. Mais je vous souhaite de réussir et, personnellement, je voterai pour ce dossier.

Mme METGE

Puisque nous parlons de logements et que Catherine Pitous parlait de « ghettos », permettez-moi de m'inquiéter des ghettos « Loi de Robien » qui sont créés à Agen. En effet dans toute la France, Agen suscite des railleries, au même titre que Montauban ou d'autres villes.

Sachez que lorsque vous laissez partir en «loi de Robien », 300 logements d'un côté, 250 logements d'un autre, le résultat est catastrophique et nous sommes absolument ridicules à l'extérieur.

Mme PITOUS

Que pouvons nous faire ?

Mme METGE

Cathy, dans toutes les villes de France, le maire décide de la constructibilité ou non des terrains. Lorsque le Maire décide qu'un terrain peut recevoir 300 logements, il sait bien qu'il sera construit 300 logements. Nous sommes au Moyen-Age et nous pouvons travailler sur le POS ou le PLU.

M. VEYRET

Le PLU est parti.

Mme METGE

Mais bien sûr, il est très avancé votre projet de PLU, M. le Maire ! La plus petite commune de France a déjà fait partir son PLU depuis une éternité. Et presque toutes

les communes ont un PLU très avancé, voire déjà voté. Celui d'Agen n'est parti que depuis quelques semaines.

M. VEYRET

Lorsqu'un PLU est prévu, il convient de mettre en place les outils nécessaires. Nous avons donc œuvré pendant 2 ans à la mise en œuvre d'une ZPPAUP. J'ai donné les consignes nécessaires pour lancer l'opération PLU, mais vous savez que cela nécessite une longue concertation avec la population. Et, bien que nous soyons proches des échéances électorales, j'ai souhaité que nous allions jusqu'au bout.

La Loi SRU a été votée bien avant que je ne sois Maire. Le PLU n'a pas été révisé à l'époque alors qu'il aurait pu l'être et que vous étiez en situation de le faire. Mais vous ne l'avez pas fait parce que cela aurait nécessité une réflexion globale au niveau de l'agglomération -le PLU passant par un plan de développement urbain et par un PLH-. Tous ces éléments entrent en ligne de compte et ne sont pas de la seule responsabilité de la ville d'Agen.

En ce qui concerne la Loi de Robien, elle a abouti à la construction d'un certain nombre de logements qui ne sont pas tous de mon fait. Des négociations avaient été entamées –bien avant que je ne sois en situation- pour l'achat de terrains. Chaque fois que nous avons considéré une opération insatisfaisante, nous nous y sommes opposés : je pense notamment au quartier Bézis. Puis nous avons réalisé une grande opération dont certains d'entre vous ont dit ici qu'ils y avaient pensé, et que l'aménagement du quartier Jean Jaurès était leur idée. Sauf que l'aménagement de ce quartier ne pouvait être faite que par un promoteur, dans la mesure où la Caisse régionale de crédit agricole demandait des sommes énormes, et qu'il n'aurait pas été raisonnable, de la part de la ville d'Agen, de préempter sur ces lieux.

Dans l'ensemble des villes moyennes, Montauban se trouve dans une situation pire qu'Agen, les promoteurs se contentant de faire du bénéfice en construisant des logements sans savoir s'ils seraient ou non loués, et en allant jusqu'à proposer des programmes de défiscalisation à des gens qui ne paient pas d'impôt. En ce qui nous concerne, nous mettons actuellement un coup d'arrêt à ces constructions.

Lors de plusieurs opérations de Robien, nous avons constaté qu'elles étaient en concurrence avec des logements de bailleurs sociaux qui, pendant des années, avaient négligé la qualité de l'habitat : les personnes qui le pouvaient choisissaient donc de quitter ces habitat vétuste pour du logement de Robien. Pour limiter cette tendance, nous avons mis en place un outil –l'OPAH RU- permettant à des bailleurs privés d'améliorer considérablement leur logement afin de répondre à la nécessaire qualité du logement en centre-ville.

J'ai reçu chaque promoteur qui souhaitait construire afin d'expliquer que le marché était saturé en T2 ou T3, et que, par contre, nous manquions de T4 et de T5. Mais dans la mesure où les permis de construire déposés respectent la réglementation, ils ont pu construire ce que bon leur semblait. Comment aurions-nous pu les en empêcher ?

Mme METGE

Comme je fais plus de 2 000 logements par an et que je dépose les permis de construire, je peux vous dire qu'à Toulouse aucun permis n'est accepté s'il ne comporte pas 2/3 de grands logements et 1/3 de petits. C'est la règle dans de nombreuses villes.

M. VEYRET

A condition que le Plan Local d'Urbanisme soit terminé.

Mme METGE

Pas du tout. C'était déjà la règle sous le régime du POS.

Votre discours ne répond pas du tout à mon propos : non seulement nous avons fabriqué des ghettos en réalisant des opérations trop importantes, mais nous avons également fabriqué des logements en surnombre pour notre population.

M. VEYRET

Les municipalités ne maîtrisent pas l'équilibre financier de ces opérations. En outre, - sauf pour l'opération immobilière Jean Jaurès que nous avons mené en totale concertation d'un bout à l'autre-, nous avons tenté d'empêcher les opérations menées sur des îlots achetés par des promoteurs, y compris locaux. Nous avons d'ailleurs refusé plusieurs permis de construire pour lesquels nous sommes, aujourd'hui, susceptibles d'être attaqués –je pense entre autres à Bézis-.

Mais pour l'instant, nous n'avons pas d'outil pour interdire ces opérations. J'ai donc demandé de réaliser le PLU qui nous donnera la possibilité de refuser la densification de certains quartiers. Aujourd'hui, du fait que notre PLU est lancé, nous ne pouvons que retarder les demandes de permis de construire. Et nous risquons d'être attaqués devant le Tribunal administratif, et d'être condamnés.

Vous avez parlé de ghettos, Mme Massalaz, et je vais vous répondre directement, - même si cela ne vous intéresse pas-. Rappelez-vous que, comme vous, nous avons fait une campagne électorale et nous avons rencontré les agenais qui nous ont dit s'être sentis abandonnés et écartés de la ville.

Nous pourrions faire une étude sur les conditions d'attribution des logements avant et après 2001, sur les modalités de peuplement de certains quartiers, sur les demandes de logements dans des cités type la Salève, ou sur l'attribution de logements de centre-ville.

Rappelez-vous Mme Massalaz,, alors que nous étions élus depuis un an, vous m'avez dit ici: « *vous êtes en train de modifier profondément la sociologie du centre-ville car vous y mettez « n'importe qui »* -cela était sous entendu-. En tant que vice-

présidente de l'Office municipal d'HLM comme je le suis aujourd'hui, vous aviez vous-même refusé la mixité sociale, et plus particulièrement la mixité ethnique.

J'ai pu analyser la politique de peuplement pratiquée depuis des années. Prenons par exemple la cité Barleté que nous avons dû réorganiser, Montanou dont, durant l'opération de DSQ, vous avez transféré certaines personnes pour les mettre à Barleté. C'est ainsi que vous avez créé les ghettos, en rompant l'équilibre social et la mixité sociale. Et rien que pour cette raison, je vous combattrai toujours.

Mme MASSALAZ

M. le Maire, c'est vous qui affirmez cela et cela n'engage que vous. En outre, comme vous l'avez dit, cela me laisse parfaitement indifférente.

Nous avons également réalisé de nombreux logements et résidences en centre-ville. Mais je peux citer plusieurs personnes qui, parce qu'ils ne supportaient plus leur voisinage, ont décidé d'aller habiter ailleurs -et pour certains ont même quitté Agen-.

M. VEYRET

La République a des principes que j'ai décidé d'appliquer partout, et qui ne doivent pas être bafoués par les desideratas d'un ou deux individus. Nous avons, en tant que collectivité, un travail à faire pour que nous puissions tous vivre ensemble. Et je ne me sens pas le droit de mettre en place des ghettos ethniques comme l'ont fait les Etats-Unis. J'ai, au contraire, la responsabilité de lutter contre lorsque je suis en position de le faire.

M. MAUROUX

Je ne suis pas, globalement, contre le projet de Tapie. Mais la mixité d'un logement social sur deux est-elle suffisante, surtout pour un montant aussi énorme de travaux : 43 Millions d'euros ?

Ce qui me choque ensuite est le calendrier des travaux, prévus jusqu'en 2012. Cela tient plutôt lieu d'un programme électoral que d'une action de terrain. Qu'aurez-vous fait, concrètement, à la fin de votre mandat et où en sera exactement l'avancement de ce projet au moment des élections ?

En outre, les bailleurs sociaux supportent, dans le coût total, une charge importante de plus de la moitié. J'ai quelques inquiétudes sur la charge supportée par l'Office d'HLM -dont vous êtes Président- : l'Office pourra-t-il assumer cette charge financière pour sortir de cette opération sans se rendre « stérile » sur un grand nombre des années qui suivront ? Car s'il est bien de réaliser cette opération sur Tapie d'ici 2012, il convient de prévoir que d'autres opérations seront nécessaires d'ici-là et qu'il faut donc de laisser à l'Office des marges de manœuvres financières. En aura-t-il ?

M. VEYRET

M. Mauroux, en terme de mixité sociale, si passer de 100 % à 50 % est effectivement insuffisant, rester à 100 % est notoirement insuffisant.

Personnellement, je préférerais que nous n'ayons plus besoin de logements sociaux, ce qui voudrait dire que tout le monde est logé décentement, dans une résidence classique. Mais ne rêvons pas. Ce n'est pas le cas et nous devons donc faire le nécessaire.

Que signifient ces 50 % de logements sociaux ? Cela veut-il dire qu'une partie de la demande de logements sociaux a été occultée ? Pas du tout. Nous allons récupérer le même nombre de logements sociaux, mais répartis différemment, en partie là où ils se trouvent actuellement mais également ailleurs. Nous y gagnerons donc en terme de mixité sociale.

Ce dossier n'entre pas dans le cadre d'une campagne électorale, mais j'y suis particulièrement attaché. Avant d'être élu Maire, j'avais évoqué ce problème en disant : *« je ne comprends pas pourquoi, dans le cadre des grands projets de ville, la ville d'Agen ne s'est pas portée volontaire sur le quartier prioritaire de Tapie »*. J'avais même rencontré Claude Bartolone, Ministre de la Ville -responsable de l'opération Grands projets de ville-, qui m'a répondu que la Municipalité de l'époque ne l'avait pas demandé !

Par contre, dès 2001, nous avons rencontré la Ministre du Logement, et la Direction de l'ANRU il y a 6 mois environ. Or depuis, les règles de l'ANRU se sont beaucoup modifiées. Nous allons à présent finaliser ce dossier. Certains partenaires ont déjà donné leur accord et nous allons contacter les autres afin d'obtenir une réponse positive de leur part. Nous allons cependant déposer le dossier ANRU.

Mais nous ne sommes pas restés inactifs jusque là, et nous avons déjà détruit certaines choses sur le quartier –vous l'avez évoqué tout à l'heure-. Le jour où l'ANRU nous donnera son accord, nous serons immédiatement opérationnels, y compris au niveau de l'Office municipal qui a géré la vacance des immeubles de sorte qu'ils puissent être détruits rapidement.

En terme d'échéancier, et après un va et vient du dossier entre l'ANRU et la Municipalité qui va certainement durer plusieurs mois, nous devrions avoir une réponse positive de l'ANRU vers la fin de l'année. Nous débuterons donc, immédiatement, les travaux. Et puisque les élections ont été retardées, nous pourrons inaugurer beaucoup de choses au préalable. J'espère que nous pourrons couper ensemble le ruban pour inaugurer le nouveau Tapie, et je vous laisserai même les ciseaux car je suis convaincu que vous êtes sincère lorsque vous dites que vous souhaitez que ce quartier change de visage. Et nous mènerons ce projet ensemble.

Concernant l'Office municipal, il est partenaire de l'opération depuis le début, et bénéficiera lui aussi de subventions ainsi que de la mise à disposition de terrains sur lesquels la démolition des bâtiments aura été payée par l'ANRU, -l'ANRU prenant en charge près de 95 % des démolitions-. Mais la mission d'un Office public municipal

d'HLM est bien de construire des logements neufs, sur lesquels il n'a pas de grosses réparations à mener.

Sachez que sur le plan stratégique patrimonial de l'Office d'HLM que nous avons mis en place, figurent cette opération ainsi que celle de Donnefort dont j'ai parlé tout à l'heure. L'opération de Tapie ne marquera donc pas un coup d'arrêt dans les financements de l'Office. Au contraire, nous pourrons ensuite réaliser Donnefort dans de bonnes conditions et dans un équilibre économique.

Il y aura bientôt des discours électoraux, au plan local comme sur le plan national. Et je proposerai, à cette occasion, que les Offices d'HLM soient exonérés de la taxe foncière afin de bénéficier d'un Million d'euros supplémentaire pour mener à bien ses opérations. Pour cela, et afin de donner réellement priorité au logement social, il faudrait que l'Etat paie, alors qu'il vient de retirer 500 Millions aux collectivités. En contrepartie de la taxe foncière, l'Etat ne verserait plus de subventions à l'Office qui resterait gagnant à hauteur de 95 %.

En conclusion, l'Office d'HLM a la capacité financière nécessaire à la réalisation de ce projet, les bailleurs sociaux partenaires nous suivent ; la Foncière et le Conseil Régional ont donné leur accord ; et j'attends que le Conseil général et la CAA donnent le leur ; la ville d'Agen a augmenté sa participation à 4 Millions.

Passons au vote. A mon avis, vous commettriez une erreur en votant contre.

M. MAUROUX

D'où l'intérêt de siéger à la Communauté d'agglomération pour soutenir ce dossier. Or jusqu'à présent, vous n'avez pas usé de tous les moyens que vous auriez pu utiliser en d'autres temps. Et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles la CAA n'a pas encore donné son accord.

Mme PITOUS

A mon avis, tu mélanges tout. En effet, la commission Habitat de la CAA est très au fait de ce projet et de nombreuses réunions ont eu lieu à ce sujet.

M. VEYRET

C'est en partie en raison du problème du logement social que je ne suis plus à la Communauté d'agglomération.

M. BOULHOL

Je souhaiterais donner mon avis de non spécialiste et de non expert sur la question immobilière.

C'est le rôle des élus de faire un travail de prévention dans leur ville. Lors du dernier conseil, j'ai eu l'occasion de louer le travail des équipes socio-éducatives agenaises

car nous avons pu constater sur le terrain que ce travail payait –puisque nous n’avons pas eu le feu à Agen-.

Mais les Agenais ont le sentiment que l’on fait le lit des vexations, du mépris et de l’abandon dans certains quartiers. Et un travail de prévention qui n’est pas fait sur un long terme, -quelle que soit la Municipalité- conduit à la révolte et à la balkanisation des populations.

Il convient donc de faire quelque chose sur ce quartier, stigmatisé de longue date, sous peine d’en porter la responsabilité des conséquences.

Même s’il est responsable de parler de l’enveloppe financière, j’apprécierai qu’un membre de l’opposition dise « *il faut le faire* », même si certains points peuvent être débattus.

M. MATEOS

Cette action de rénovation urbaine va s’accompagner d’un projet de Réussite Educative –nous l’avons abordé récemment en commission Education-. L’Education Nationale chemine avec la ville qui porte ce projet –le CCAS en particulier-.

Quatre actions se sont déjà dégagées.

- aider les parents à s’impliquer dans la réussite scolaire de leurs enfants
- - faciliter l’accès à l’aide psychologique et aux soins pour les enfants ayant des difficultés psychologiques
- prévenir le décrochage scolaire,
- améliorer l’offre d’accompagnement scolaire.

Le projet de rénovation urbaine et le projet de réussite éducative constituent une remarquable dynamique.

M. VEYRET

La première chose est de changer l’image du quartier. En effet, malgré les efforts réalisés en direction de ce quartier –comme pour le DSQ de Montanou-, je pense que la Municipalité précédente n’a pas eu l’ambition d’aller le plus loin possible. Et si vous aviez eu cette ambition –que nous nous donnons aujourd’hui, même si cela coûte 43 Millions-, peut-être auriez-vous réussi. Seulement peut-être !

M. MAUROUX

Nous sommes allés, à l’époque, aussi loin que nous pouvions aller. Et nous sommes toujours favorables à ce type de projets.

M. VEYRET

Des municipalités de gauche et de droite ont déposé des dossiers ANRU, ce qui signifie que nous pouvons parfois avoir la même approche sur les solutions aux

problèmes –peut-être, la solution !-. En tous les cas, si nous ne le faisons pas, nous ne saurons jamais. Et je tiens à le faire.

M. CAMINADE

Je ne reviendrai pas sur la pertinence de ce projet auquel j'adhère tout à fait. Un élément important n'a toutefois pas été souligné : certains logements sont en accession à la propriété, ce qui doit permettre à certaines personnes de s'inscrire dans un certain parcours : nous parlons souvent de parcours professionnel, mais il existe aussi un parcours pour le logement. Et les personnes, enfermées dans leur appartement sans moyens d'en sortir, ont besoin de rêver, sous peine de se retrouver dans une situation explosive comme celle que nous avons connue à l'automne.

Par ailleurs, en fin de présentation, j'ai noté un point sur le montage financier, à savoir la réserve concernant le Conseil général et la Communauté d'agglomération. Je me permets donc de m'adresser à son Président pour savoir ce que nous pouvons espérer, puisqu'il semble que pour que ce dossier soit retenu par l'ANRU, toutes les collectivités doivent donner leur aval.

M. CLOUCHE

Je n'ai ni le pouvoir ni la capacité de répondre à ta question.

Le pouvoir tout d'abord, car je me dois d'exprimer une position collégiale que je ne connais pas.

La capacité ensuite, car contrairement à ce qui a été dit, je découvre personnellement ce dossier aujourd'hui. Nous avons échangé avec le Maire une fois. Une présentation a été faite en commission Habitat, mais c'est la première fois que le dossier est présenté sous cette forme.

Lors de mon unique échange avec le Maire, je lui ai indiqué qu'en ce qui concerne la délocalisation à Agen ou hors Agen, la participation financière de la communauté d'agglomération était acquise, dans le cadre de notre régime actuel d'aides. Pour ce qui est de la partie « reconstruction », j'ai répondu au Maire que nous l'étudierions à réception du dossier complet. J'espère que nous pourrons le faire bientôt.

Je tiens à souligner que, lorsque nous nous en sommes entretenus, il s'agissait d'un projet estimé à 35 Millions, porté aujourd'hui à 46 Millions d'euros, ce qui constitue une modification substantielle. A réception donc, comme il est de règle, je le confierai à la Commission Habitat pour qu'elle l'examine et fasse des propositions.

N'attendez donc pas de moi une position ; ce n'est d'ailleurs pas le lieu. Je la donnerai au sein de la CAA lorsqu'une décision collégiale sera prise.

En résumé : pour ce qui concerne la délocalisation, je confirme qu'il n'y a aucun problème sur notre participation. En ce qui concerne Tapie, non par « ségrégation » mais par méconnaissance du dossier et de son volume financier, la Communauté d'agglomération n'a pas pu prendre position.

Je tiens à rappeler que, même si c'est dans une petite maison que j'ai aménagée et améliorée au fur et à mesure, j'habite au cœur du quartier, exactement au croisement de Tapie, Rodrigues et Paganel.

Je connais bien ce lieu où je vis depuis 50 ans et où je souhaite finir ma vie. Lorsqu'en son temps, j'ai postulé pour un logement à Tapie Mondésir, il m'a été refusé pour moyens... insuffisants, ce qui m'a incité à construire ; je n'ai jamais regretté mon choix.

Comme tous les riverains, je considère que Tapie Mondésir fut un bel exemple de mixité sociale. Car, contrairement à ce qui a été dit, la mixité sociale y est pratiquée depuis l'origine. Encore aujourd'hui, nous connaissons, Monsieur le Maire, des personnes qui vivent rue Albert Camus et qui ne souhaitent pas quitter le quartier. Je suis convaincu que ceux dont on va démolir les maisons sont peinés de partir. Pour ce qui me touche de près, ma fille est allée à l'école Edouard Herriot, puis à l'ouverture du collège Rodrigues et elle a réussi des humanités convenables.

Tapie Mondésir est donc un quartier qui mérite tout notre intérêt, et je suis heureux que certains d'entre vous l'aient dit.

Pour en revenir au dossier présenté aujourd'hui, je rappellerai que dans certaines villes moyennes, des participations très importantes ont été accordées –quasiment du double de celle de l'ANRU- pour le projet qui nous intéresse.

Aujourd'hui, nous arrivons avec ce dossier en fin de parcours, au moment où les caisses sont quasiment vides, et une nouvelle fois –là je rejoins la proposition de vœu du Maire- au moment où l'Etat dit : « *nous participerons, mais que les collectivités territoriales donnent l'exemple* ».

Nous n'avions pas pris position concernant Tapie Mondésir – et je l'avais exprimé en Conseil communautaire- parce qu'il nous paraissait important de savoir ce que ferait l'Etat. Aujourd'hui, nous savons qu'il s'adaptera en fonction de ce que nous aurons fait.

Mais je crois savoir –et l'information est d'aujourd'hui- que le Conseil général n'a toujours pas reçu de dossier. Cela pour dire que la Communauté d'agglomération ne met pas de mauvaise volonté dans son étude.

Si les trois collectivités n'apportent pas les 30 % que l'ANRU exige, le dossier Tapie Mondésir sera renvoyé à un autre mandat.

M. VEYRET

Je ne veux pas engager de polémique sur les informations qui vous ont été transmises, sauf à dire qu'un de vos proches collaborateurs a toujours été associé aux travaux de l'équipe technique, et qu'il aurait été souhaitable qu'il vous en parle.

Le 12 mai 2005, j'ai demandé un débat en commission Habitat. Vous m'avez répondu le 18 mai que vous étiez d'accord pour le fixer au 1^{er} juin. Le 23 juin, j'ai demandé une entrevue avec le bureau de la CAA pour présenter le projet et je n'ai

pas eu de réponse. Je vous ai invité par courrier du 5 septembre à une réunion des financeurs potentiels pour le 27 septembre. Vous m'avez répondu le 13 septembre que vous étiez d'accord pour le « hors site ». Une réunion des financeurs potentiels – dont la CAA représentée par trois élus- s'est tenue le 27 (si vous étiez venu, vous auriez eu le projet). Le 12 octobre, a eu lieu une nouvelle réunion de la Commission Habitat pour une évaluation du projet –malheureusement, nous attendons toujours le P.L.H., vous le savez comme moi-.

La CAA a toujours été convoquée aux réunions du Comité de pilotage et votre collaborateur a toujours été présent. Je pense donc qu'en terme d'information, nous sommes allés le plus loin possible.

En ce qui concerne le Conseil général, il a été associé de la même façon. Le premier vice-président du C.G., présent lors de la réunion du 27 septembre sur les potentialités de financement du projet, a dit : *« si le Conseil Régional y va, nous serons amenés à suivre »*.

Certes, le dossier a beaucoup évolué, et cela n'est pas de notre fait. Il a évolué car au départ, il était strictement localisé à la partie Habitat Social, partie d'ailleurs qui doit être démolie car il n'est pas question de démolir les petites maisons autour. Seules les quelques maisons, dont une grande partie est la propriété d'Agen Habitat, vont être démolies à l'intérieur de l'enceinte propre de l'habitat collectif existant. Ces démolitions doivent permettre une continuité dans le type d'habitat existant autour, y compris de l'endroit où vous habitez.

L'objectif est donc d'adapter cet habitat, avec des immeubles collectifs plus petits, des appartements et de petites maisons individuelles en locatif privé ou en locatif social, ainsi que de petites maisons individuelles en accession à la propriété privée ou sociale. Il s'agit de redimensionner ce quartier afin de l'adapter à l'environnement et surtout, de ne pas le stigmatiser.

Je crois beaucoup à la mixité sociale et je regrette qu'elle n'existe plus. Au centre de ce quartier –là où se trouvent les immeubles à démolir-, la mixité a disparu et nous souhaitons la recréer. Nous connaissons tous deux parfaitement le logement social pour y avoir eu recours et pour nous en souvenir.

Enfin, arrivons-nous trop tard pour l'ANRU ? Outre le fait que l'ANRU a beaucoup modifié ses règles, la ville d'Agen ne s'est pas inscrite dans les Grands projets de ville. Or actuellement, une partie des financements ANRU sont captés par ces Grands projets de ville qui ont été déposés bien avant que les dossiers de type ANRU n'arrivent. Si nous regardons ce qui se passe dans les autres villes moyennes, on constate qu'un certain nombre de dossiers ont été retirés, stoppés pour différentes raisons – Bergerac, Périgueux, Montauban-.

La ville d'Agen présente un dossier d'une certaine originalité. Nous avons prévu un financement ANRU de 21 % mais je pense que nous pourrions atteindre les 25 %. En effet, c'est le pourcentage octroyé aux dossiers présentés par la région Aquitaine, et notre projet original peut le mériter. Pour cela, tous les partenaires devront faire front, face au désengagement de l'Etat sur ses promesses, car sur les 4 Milliards d'euros prévus sur l'enveloppe logement social et ANRU, une grande partie devrait être confisquée notamment en réparation de ce qui s'est produit cet automne dans les banlieues.

L'avantage de notre dossier est qu'il ne représente pas grand-chose pour l'ANRU – c'est un petit dossier-. En outre, l'ANRU aura besoin de valoriser son action en direction des villes moyennes. Nous avons donc toutes les chances d'obtenir satisfaction, cela d'autant plus que les services de l'Etat –le Préfet en tête- nous soutiennent ainsi que le Président de la Région Aquitaine.

J'espère donc que nous pourrons mener ce dossier à son terme, et qu'en 2007, nous commencerons les travaux de démolition et de reconstruction. Pour cela, et au-delà de nos prérogatives personnelles, rappelons-nous que nous travaillons pour des personnes qui, depuis des années, sont dans une situation difficile qui mérite qu'on les aide. Soyons bien conscients que nos différents ne doivent pas entraver l'intérêt collectif. J'espère que, sur ce point, nous saurons nous reconnaître.

M. CLOUCHE

Je n'ai pas d'intérêt personnel et je pense que vous le savez-. Je tiens seulement à préciser à l'ensemble de nos collègues que la Communauté d'agglomération a inscrit 1 Million d'euros en faveur du logement social dans son dernier budget. Et ma grande surprise, M. le Maire, a été de constater qu'il n'y avait pas d'inscription à votre PPI concernant l'ANRU. Je pense pourtant que la première des choses eut été, afin de marquer le mouvement, que vous ouvriez une ligne budgétaire, ce que vous faites ce soir.

Vous avez rappelé un certain nombre de dates, j'en ai également ma part. Mais sachez que lorsque je parle de « dossier », je ne parle pas d'ébauches et de power point qui ont d'ailleurs subi, depuis, des modifications substantielles.

Nous attendons de recevoir un véritable dossier, et je pense que c'est également ce que les financeurs potentiels attendent. Dès que nous l'aurons reçu –et j'imagine que cela va venir relativement vite-, je vous promets une réponse rapide.

Tout à l'heure, M. le Maire, vous avez dit : « *pour le PLU, il faut avoir le PLH* ». Or c'est l'inverse : pour le PLH, il convient d'avoir le PLU. J'ai des propositions de superficies disponibles sur la ville d'Agen, mais je sais pertinemment qu'aucune ne l'est plus. Le PLH est , je vous rassure, en voie de finalisation et j'espère que dans les trois semaines, la commission de l'Habitat l'examinera. Mais nous aurons mis pour la présentation du PLH –de 2003 à 2006-, exactement le même temps que vous avez mis pour la présentation du dossier ANRU. Car cela est tout aussi difficile.

Nous allons le présenter très prochainement et nous y ferons figurer tout ce qui est de notre responsabilité, c'est-à-dire la territorialisation de l'habitat –puisque nous la revendiquons comme vous-. En effet, je considère que l'habitat social n'est pas la chose exclusive de la ville d'Agen mais qu'il doit se partager, se vivre ensemble sur un territoire élargi. Et j'espère, M. le Maire, que vous et vos représentants voterez le PLH.

M. VEYRET

Peut-être, j'attends de le voir.

Je tiens à souligner que la ville d'Agen va donner 4 Millions d'euros, ce qui représente environ 500 000 euros par an. Nous demandons à la Communauté d'agglomération 3 Millions d'euros, ce qui ne représente 350 000 euros par an.

Je viens d'entendre -et j'avais déjà noté- cette priorité que vous avez donnée au logement avec l'inscription de ce Million d'euros. J'avais même demandé à mes représentants de le souligner lors du vote. Nous pourrions donc réaliser cette opération, car avec un million d'euros tous les ans, nous trouverons bien les 350 000 euros dont nous avons besoin.

M. CLOUCHE

Pour terminer, j'espère que vous avez bien compris que je ne puis vous donner de réponse aujourd'hui, d'abord parce que je ne la connais pas et parce que je dois être le porte parole de l'ensemble de mes collègues de la CAA. Je le ferai donc publiquement lorsque l'heure sera venue.

M. COUDERC

Je comprends très bien que M. le Président de la Communauté d'agglomération ne puisse pas se prononcer puisqu'il ne peut le faire que collégalement.

Cependant, je souhaiterais savoir si, en tant que représentant de la ville d'Agen à la CAA, défenseur de notre ville et conseiller municipal, vous êtes suffisamment convaincu et vous appuierez le projet présenté. En un mot, si vous serez l'avocat de la ville d'Agen au sein de la Communauté d'agglomération.

M. CLOUCHE

Je suis surpris mais je me réjouis d'être à nouveau considéré comme votre représentant à la Communauté d'agglomération, après que l'on m'ait dénié cette qualité.

Je redis que, travaillant dans la collégialité, je porterai ce dossier devant mes Collègues et l'y défendrai. Notre contribution ne sera pas subjective ; elle s'inscrira dans les limites de nos compétences et tiendra compte de notre capacité financière.

M. VEYRET

Pour conclure je dirai que chacun, depuis sa position, peut regarder les autres et leur donner une fonction. Personnellement, je considère que vous êtes élu du Conseil municipal d'Agen qui vous a donné délégation pour le représenter au sein de la CAA.

Vous savez très bien que je ne suis pas toujours d'accord avec vous. Et je continuerai à dire toujours haut et fort mes désaccords. Il n'en reste pas moins que c'est sur les actes que l'on juge les personnes. Je vous ai dit, dans votre bureau, que

j'attendais des choses du PLH, et en fonction de ce que nous y trouverons, nous nous prononcerons.

Par contre, je vous pose publiquement la question suivante : « *Pourquoi, lorsque le Maire d'Agen -qui ne fait pas partie du bureau-, a demandé à venir présenter ce dossier au bureau, vous ne lui avez pas répondu* » ?

M. CLOUCHE

M. le Maire, vous avez demandé qu'il soit présenté en commission, et il l'a été – Mme Pitous l'a rappelé tout à l'heure, ainsi que vous-même dans nos échanges-.

Je trouve un peu cavalier que vous disiez : « *je ne veux pas siéger au bureau de la Communauté d'agglomération, parce que vous êtes tous des* ; et en revanche de dire : « *j'ai un dossier, et je veux venir vous le présenter* ».

Si vous siégiez à la CAA, vous n'auriez pas à demander l'autorisation de venir y présenter un dossier. En outre, ce serait bien la première fois qu'un Maire viendrait présenter un dossier. La règle n'est pas celle-là : tous les dossiers sont présentés en commission, font des aller et venues, puis sont présentés au bureau qui, lui-même, ne décide pas mais l'expose en conseil communautaire.

Et vous voulez, M. le Maire, au prétexte que vous êtes certainement le plus grand et le meilleur –pas le plus beau sinon nous le saurions, mais n'allons pas jusque là-, vous dites : « *parce que c'est moi, je veux déroger à une règle* ».

M. VEYRET

Nous allons passer au vote. Mais permettez moi de vous dire que je ne suis pas le Tartuffe que vous êtes. Par contre, même si je ne fais pas partie de la majorité du bureau –et donc de l'exécutif-, je peux très bien avoir un dossier à présenter, comme tout membre de l'opposition

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 32 VOIX FAVORABLES ET 6 ABSTENTIONS

1/- APPROUVE le principe du projet tel que présenté dans ce rapport

2/- APPROUVE la participation de la ville à hauteur de 4 000 K€

3/ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des collectivités territoriales ou de tout autre organisme les subventions les plus élevées possible.

4/- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de le l'Agence pour la rénovation urbaine, le projet concernant la cité Tapie Mondésir et de solliciter auprès d'elle la contribution la plus élevée possible.

5/ DECIDE que la ville assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

03 – ZAC AGEN SUD – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. BIASOTTO

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

La Ville d'AGEN reste propriétaire d'un terrain en façade sur l'Avenue d'Italie, entre l'espace commercial Agen Sud et l'I.U.T., devant la Crèche Associative créée par l'U.D.A.F.

M. Michel BIASOTTO qui a déjà largement investi dans plusieurs immeubles de la Zone Sud nous propose de réaliser, sur ce terrain, un programme de commerces et de bureaux complémentaire de ceux déjà réalisés dans le secteur.

En conséquence, il nous demande de faire l'acquisition de ce terrain cadastré CC 241 d'une superficie de 1 354 m².

Les Services Fiscaux de Lot-et-Garonne ont accepté la proposition de M. BIASOTTO de 50 € le m², valeur supérieure à celles pratiquées habituellement dans le secteur.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1^{er} – CEDE à M. Michel BIASOTTO, ou toute personne se substituant à lui, la parcelle de terrain appartenant à la Ville d'AGEN, cadastrée CC 241 d'une superficie de 1 354 m².

2^e – DIT que le prix de vente est fixé selon l'estimation effectuée par les Services Fiscaux de Lot-et-Garonne à 50 € le m²

3^e – AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires au transfert de propriété.

4^e - DIT que le produit de cette cession sera imputé sur les crédits restant à inscrire à cet effet au :

Chapitre : 77	Produits exceptionnels
Article : 775	Produits de cessions d'immobilisations
Fonction : 824	Autres opérations d'aménagement urbain

04 – LANCEMENT D'UNE DEMARCHE D'ELABORATION D'UN AGENDA 21 COMMUNAL

M. RENARD, Adjoint au Maire

De multiples constats au niveau mondial tels que le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, les inégalités croissantes de richesse entre les pays et au sein même de chaque nation, mettent en exergue la nécessité d'appliquer les principes du développement durable. Ceci implique la mise en place de stratégies adaptées et transversales dans les domaines de l'équité et du progrès social, du respect de l'environnement et de la croissance économique.

Lors du Sommet de la Terre organisé par les Nations Unies à Rio en 1992, la France s'est engagée, aux côtés de 178 autres pays, à œuvrer en faveur d'un tel développement. Elle a signé l'Agenda 21 mondial, programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle, qui appelle notamment les collectivités locales à adopter cette même démarche à l'échelle de leur territoire.

Pour ce qui la concerne, la Ville d'Agen a déjà initié des actions qui vont dans le sens du développement durable, telles que :

- Dans le domaine de l'environnement :
 - les économies d'énergie dans les bâtiments communaux ;
 - la production d'énergie photovoltaïque au CTM ;
 - le recyclage des eaux de bassin ;
 - la suppression des rejets d'eaux usées en Garonne et Masse ;
 - la création de pistes cyclables ;
 - l'accroissement du parc de véhicules municipaux équipés en GPL (17%) ;
 - le projet de renouvellement urbain de Tapie ;

- Dans le domaine social :
 - la ZPPAUP et la résorption de l'insalubrité / relogement en centre-ville ;
 - la création de nouveaux jardins familiaux ;
 - la création des comités de quartier ;
 - la lutte contre les exclusions ;

- Dans le domaine économique :
 - l'insertion par l'économie ;
 - l'aide au développement du commerce équitable.

L'engagement de la Ville d'Agen dans une démarche Agenda 21 local confirmerait et amplifierait son action en faveur du développement durable.

Cette démarche est un processus de réflexion stratégique pour mettre en place au niveau local un projet collectif de développement durable. L'Agenda 21 local se décline en un programme d'actions concrètes à long terme, soumis à évaluation.

L'élaboration d'un Agenda 21 local comprend :

- un diagnostic du territoire identifiant les enjeux majeurs du développement durable pour la collectivité,
- la définition et la hiérarchisation des objectifs permettant d'élaborer une stratégie,
- un programme d'actions (avec indicateurs d'évaluation).

Elle suppose une démarche participative par le biais d'un processus de concertation afin d'entraîner l'adhésion.

A cet effet, un crédit de 50 000 Euros a été prévu dans le cadre du budget primitif 2006. L'ADEME et la DIREN devraient pouvoir participer financièrement à cette démarche pour un montant de 28 000 Euros TTC (13 000 € ADEME et 15 000 € DIREN).

M. CAMINADE

La ville d'Agen s'est donc inscrite dans cette démarche, et le rapport d'aujourd'hui permet de finaliser et de mettre en place un certain nombre de règles afin de la pérenniser.

M. BEDOURET

M. le Premier Adjoint, je souhaiterais savoir si, sur cette question le quorum est réuni.

En effet, nous sommes contraints d'écouter patiemment, durant des heures, les interventions des uns et des autres. J'aimerais bien que nous soyons payés de retour en matière de respect et de tenue de cette réunion.

Il est extrêmement désagréable de voir les élus quitter la salle alors que nous avons été patients avec eux sur des considérations souvent négatives et peu brillantes. Il conviendrait donc qu'ils soient présents quand les collègues présentent leurs rapports.

M. CAMINADE

Je suis tout à fait d'accord avec votre remarque. Il est vrai que les débats ont été tendus et que le besoin de souffler s'est fait sentir. Cela ne justifie cependant pas que l'on n'écoute pas les collègues qui ont travaillé sur leurs dossiers.

Le quorum est bon. Donc nous passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) APPROUVE le lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ADEME, de la DIREN et de tout autre partenaire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à un bureau d'études spécialisé, assistant à maître d'ouvrage dans la démarche Agenda 21, et à signer tous marchés à intervenir.

05 – DEBET DU COMPTABLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE EN REMISE GRACIEUSE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Par jugement définitif en date du 10 juillet 2003, la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine a déclaré Monsieur Jean RUMEBE, comptable de la commune d'Agen, débiteur envers la ville de la somme de 42 084,34 € majorée des intérêts légaux.

Les motifs de ce jugement s'appuient sur le paiement de mandats à la l'entreprise SARL A.A. JMSON au-delà du seuil prévu par l'article 321 de l'ancien code des marchés publics sans production des pièces justificatives réglementaires.

Monsieur RUMEBE a présenté par lettre en date du 22 janvier 2004, une demande en remise gracieuse auprès du Directeur Général de la Comptabilité Publique.

Conformément à l'article 10-2 du décret du 29 septembre 1964 relatif à la constatation et à l'apurement des débet des comptables publics, les sommes allouées en remise gracieuse n'ayant pas causé de préjudice à la commune, la remise gracieuse n'est pas supportée par l'Etat mais par la collectivité concernée.

En conséquence, il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil municipal sur la demande présentée par Monsieur RUMEBE.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de remise gracieuse présentée par M. Jean RUMEBE.

**06 – PROJET URBAIN – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT SEM 47 –
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2005 ET DU BILAN
PREVISIONNEL REVISE AU 31 DECEMBRE 2005**

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par Convention Publique d'Aménagement approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003, la ville d'Agen a chargé la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM 47) de mener à bien, dans le cadre du projet urbain, différentes procédures : RHI, PRI, OPAH RU nécessaires à la requalification et la redynamisation du cœur historique de la ville.

Pour permettre à la collectivité publique cocontractante d'exercer son droit de contrôle comptable et financier en application des articles L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération.

Dans le cadre de sa mission et conformément à l'article 19 « comptabilité, bilan financier et plan de trésorerie prévisionnels globaux » de la dite convention, la SEM 47 présente son rapport annuel d'activité pour l'année 2005 et le bilan financier prévisionnel de l'opération révisé au 31 décembre 2005.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE le rapport annuel d'activité pour l'année 2005.

2/ APPROUVE le bilan financier prévisionnel de l'opération révisé au 31 décembre 2005.

07 – PROJET URBAIN – PROCEDURE PRI – REHABILITATION DE DIVERS IMMEUBLES – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX – OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE TRAVAUX

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par Convention Publique d'Aménagement en date du 9 Octobre 2003, la Ville d'Agen a confié à la SEM 47 le suivi, l'animation et la coordination des procédures visant à améliorer les conditions d'habitabilité d'immeubles en centre ville.

Dans le cadre de sa mission, la SEM 47 propose un quatrième dossier de Déclaration d'Utilité Publique de travaux concernant les immeubles sis 100 Boulevard Carnot (section BL parcelle n° 391) et 85 boulevard de la République / 18 rue Roussanes (section BL parcelle n° 552).

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE le programme de travaux figurant au dossier de Déclaration d'Utilité Publique Travaux des immeubles 100 Boulevard Carnot cadastrés section BL N°391 et 85 Boulevard de la République / 18 Rue Roussanes cadastrés section BL parcelle n° 552.

2/ AUTORISE la SEM 47 à solliciter de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique desdits travaux.

08 – VOIRIE – DENOMINATION DE VOIE : RUE PIERRE MENDES-FRANCE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

La rue de Boé située en mitoyenneté sur les communes d'Agen et de Boé porte un nom différent selon la commune : rue de Boé à Agen et rue Pierre Mendès-France à Boé.

Cette particularité n'est pas sans poser de problèmes, en particulier pour les secours qui se sont parfois perdus à cause de plans ne mentionnant pas la double dénomination.

Afin de mettre un terme à cette situation, il convient de donner un nom unique à cette voie quelle que soit la commune.

Afin d'éviter à la moitié des riverains de changer d'adresse, je vous propose de dénommer cette voie « rue Pierre Mendès-France »

M. VEYRET

Avant le vote, juste un mot à M. Bédouret pour lui dire que parfois, certains élus peuvent subir des pressions très fortes qui peuvent leur donner envie de sortir pour respirer. D'ailleurs, je ne vous empêche pas de sortir, M. Bédouret.

M. BEDOURET

Je note simplement que certains rapports ont demandé à leur rapporteur un gros travail qui mérite qu'on y accorde toute notre attention.

M. VEYRET

Je vous rappelle que tous les rapports présentés aujourd'hui le sont avec mon approbation et ma connaissance parfaite de l'ensemble du dossier. Je pense donc que je pouvais me permettre de laisser au Premier Adjoint le soin de présenter ce dossier.

M. BEDOURET

M. le Maire, ce n'est pas pour vous que j'ai fait cette remarque.

M. VEYRET

Je l'ai quand même prise pour moi parce que je suis un peu paranoïaque.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE de changer le nom de la rue de Boé en:

« rue Pierre Mendès-France »

09 – VOIRIE – DENOMINATION DE VOIE – RUE DE LA II^{ème} REPUBLIQUE ESPAGNOLE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

A l'heure où nous célébrons l'anniversaire de la II^{ème} République Espagnole, proclamée le 14 avril 1931, nous souhaitons rendre hommage à celle et ceux qui se sont battus pour l'établissement des valeurs républicaines dans leur pays. Après l'avènement du fascisme en 1936, beaucoup d'entre eux sont venus s'installer dans le sud ouest et en particulier à Agen, souvent dans des conditions d'extrême précarité.

Ils ont contribué, par leur courage et leur travail au développement et à la transformation de notre ville mais ils nous ont également enrichi de leur culture et de leurs traditions. Il est donc légitime que ce moment fort de l'histoire espagnole soit rappelé dans notre ville.

Entre la place des laitiers et la rue Parmentier, une voie relie la place Jean Baptiste Durand au boulevard de la République. Cette voie n'a jamais été baptisée. Cette situation met parfois les agenais en difficulté lorsqu'ils veulent décrire cette rue du centre ville.

Aussi, je vous propose de mettre un terme à cette situation et de dénommer cette voie « rue de la II^{ème} République Espagnole »

M. VEYRET

Nous connaissons tous le combat mené par les Républicains espagnols. Malheureusement, leur défaite a entraîné entre février et mars 1939 un exode massif, avec une réception que l'on peut qualifier d'indigne de la part de l'Etat français –qui n'était pas encore l'Etat de Vichy-, avec la création de camps de concentration et l'invention du STO avant l'heure.

Nous avons eu la même approche lorsque les pieds noirs et les harkis sont rentrés en France, ainsi qu'à l'égard des français d'Indochine. Notre département a beaucoup montré le mauvais exemple.

La République espagnole a été abandonnée : elle l'a été avant 1939 et en 1945. Tout comme a été abandonné Salvador Allende alors qu'il avait été élu légalement, qu'il défendait la liberté et qu'au Chili certains ont réussi un coup d'état fasciste dont on connaît le résultat.

Certains républicains espagnols se sont réfugiés à Agen et ont fait la ville d'Agen. Ils ont combattu avec les Résistants pour libérer Agen. Ces combattants espagnols, républicains et résistants, avaient l'habitude de se rassembler dans une rue près du boulevard de la République qui fait angle avec le Café de la Bourse.

Les hasards de l'Histoire –ou peut-être les actes manqués- ont fait que cette rue n'a jamais eu de nom. Et donc, le 75^{ème} anniversaire de la République espagnole est l'occasion de rendre hommage à ces citoyens devenus depuis longtemps agenais, que nous côtoyons et dont certains enfants sont assis autour de cet hémicycle –je

pense à toi, Maïté ainsi qu'à toi Yon-, en donnant à cette rue le nom de « rue de la 2^{ème} République espagnole ».

Mme GOURGUE

Malgré les zones d'ombre de cette période, pour les Espagnols agenais, nous votons pour, bien sûr.

M. VEYRET

Sur ces zones d'ombre, le débat a déjà eu lieu hier. Personnellement, si la République espagnole est tombée, je pense que cela est dû à des erreurs. Mais ils étaient tous des combattants de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

D'autres ont eu du courage. Par exemple, Jacques Chirac a eu l'occasion en tant que Président de la République, de reconnaître les exactions de l'état français sous Vichy. Et je reproche le fait d'avoir manqué de courage pour dénoncer des gens dont on sait qu'ils ont été le bourreau d'une partie de la population : je pense à Bousquet qui n'a jamais été traduit en justice pour les crimes commis contre les républicains espagnols. Et là, la responsabilité d'un autre Président de la République est engagée : celle de François Mitterrand. Il faut avoir le courage de dire la vérité même quand elle vous salit vous-même, alors je la dis.

M. GARAY

Je souhaiterais, en plus de donner le nom à cette rue –cela nous honore tous en tant que démocrates et républicains-, et même si l'heure est tardive, que l'ensemble du Conseil municipal se lève pour une minute de silence.

M. VEYRET

Je n'ai rien contre.

M. BOULHOL

Nous avons entendu, hier, ce témoignage poignant et nous avons vu comment les républicains espagnols ont aidé la Résistance à se structurer. Si la France a pu se libérer, nous le devons aussi en partie à la capacité des républicains espagnols de s'impliquer dans les réseaux de résistance.

Les républicains espagnols ont fait un travail très important d'intégration. Personnellement, nous devons la psychiatrie française aux républicains espagnols, des gens comme Tosquelles, Torrubia, Ajuriaguerra, des gens qui se sont formés en Espagne pendant la guerre. Nous avons une dette très importante, même si elle s'estompe au fil du temps, et je ressens beaucoup de respect vis-à-vis du travail réalisé par les républicains espagnols.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE de dénommer la voie qui relie le boulevard de la république à la place Jean-Baptiste Durand, située entre la place des laitiers et la rue Parmentier:

« rue de la II^{ème} République Espagnole »

10 – VOIRIE – AMENAGEMENT DES RUES LISZT ET LESPARROU – APPROBATION DU DCE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Le quartier situé autour de l'Ecole de Gaillard a connu des évolutions importantes ces dernières années : travaux structurants d'assainissement pluvial, travaux de création de logements menés par Agen Habitat.

Ces travaux étant aujourd'hui achevés, il convient de mettre les voiries au niveau de ce qui vient d'être réalisé.

Aussi, les services techniques ont établi un projet d'aménagement des voies comprenant une réfection complète des trottoirs et chaussées ainsi que de l'éclairage des rues Liszt et Lesparrou.

Les travaux sont estimés à 179 000 € HT (214 084 € TTC)

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement des rues Liszt et Lesparrou pour un montant estimé à 179 000 € HT (214 084 € TTC).

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2006.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

11 – VOIRIE – CAMPAGNE DE REFECTION DE CHAUSSEES 2005 – AVENANT AU MARCHE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Lors du Conseil Municipal du 4 Avril 2005, vous avez approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises pour la campagne de réfection de chaussées 2005.

Le marché a été confié à la SCREG en août 2005.

Le montant prévisionnel des travaux était alors de **220 687,53 € HT**.

Au cours des travaux, il est apparu qu'il était nécessaire de renforcer ponctuellement les structures des chaussées des rues Lamennais et Descoins.

L'ensemble de ces travaux ont engendré un surcoût de **42 475,62 € HT**, représentant 19,24 % du montant du marché.

La Commission d'appel d'offres consultée le 7 avril 2006 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché

2/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits à inscrire au budget.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

12 – VOIRIE – CAMPAGNE DE REFECTION DE CHAUSSEES 2006 – APPROBATION DU DCE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Depuis quatre ans, et suite à l'étude "Diagnostic de la Voirie Agenaise", la Ville d'Agen procède à une campagne conséquente de rénovation de voirie.

Pour l'année 2006, des travaux d'investissement sont programmés rues Alfred de Vigny et des 2 Rocs, Impasses Jean François Bladé et Morère. Ces travaux consistent en une réfection générale de la couche de roulement ainsi que des reprises de couche de base de bordures et de trottoirs.

L'ensemble de ces travaux est estimé à ce jour à 190 K€ HT.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la Campagne de réfection de chaussées pour un montant global estimé à 190 K€ HT

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert;

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2006.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement
Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

13 – VOIRIE – AVENUE DE COLMAR SUD – PROGRAMME 2006 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA VILLE D'AGEN

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Au cours de l'année 2005, la Communauté d'Agglomération a réalisé en partie la réfection de cet axe en refaisant la structure et le revêtement des deux voies "sud" entre la rue Lavoisier et la rue de Barleté.

Pour l'année 2006, la Communauté d'Agglomération d'Agen envisage de poursuivre ces travaux de la rue de Barleté à l'avenue Jean Jaurès.

Pour cela, elle souhaite pouvoir s'appuyer sur les services techniques de la ville d'Agen pour assurer l'assistance technique de ce projet.

Cette assistance intègre le pilotage des études préliminaires, l'ensemble des études ainsi que la réalisation du suivi des travaux.

Vu l'article 166 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 Août 2004 concernant la mise à disposition des services entre une commune membre et un EPCI.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- VALIDE la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen pour la réalisation de ces études et du suivi des travaux,

2/- AUTORISE Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention,

3/- AUTORISE les services de la Ville d'Agen à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente convention.

14 – VOIRIE – AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AVENUE DU Dr JEAN BRU – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA VILLE D'AGEN

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

L'avenue du docteur Bru, voie d'intérêt communautaire, est une voie structurante de l'agglomération d'Agen qui supporte un trafic important de poids lourds et de véhicules légers. C'est également, une voie fréquentée par les cyclistes.

L'avenue de Colmar vient d'être équipée de pistes cyclables permettant de connecter le Boulevard Lacour et l'avenue Jean Jaures.

Aussi, il apparaît opportun d'équiper l'avenue du docteur Bru entre le boulevard Lacour et la rue Lavoisier pour permettre d'accéder au parc des sports via la rue Ferdinand David.

La Communauté d'Agglomération d'Agen souhaite pouvoir s'appuyer sur les services techniques de la ville d'Agen pour assurer l'assistance technique de ce projet.

Vu l'article 166 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 Août 2004 concernant la mise à disposition des services entre une commune membre et un EPCI.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- VALIDE la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen pour la réalisation de ces études et du suivi des travaux,

2/- AUTORISE Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention,

3/- AUTORISE les services de la Ville d'Agen à mettre en oeuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente convention.

**15 – VOIRIE – EFFACEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES – CAMPAGNE 2006
– APPEL D’OFFRES OUVERT – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE –
APPROBATION DU DCE**

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Le nouveau contrat de concession passé avec EDF prévoit, dans son article 8, les modalités de participation du concessionnaire pour des travaux d'effacement de réseaux.

Afin de réaliser ces opérations, la ville d'Agen doit mandater des entreprises spécialisées pour les études et pour les travaux d'effacement. Aussi, il convient de passer un marché à bons de commande permettant de mener à bien cette mission.

Les études et travaux pourront être commandés depuis la date de signature dudit marché jusqu'au 31 décembre 2006.

Le montant minimum de ces opérations est estimé à 40 000 € HT, le montant maximum est estimé à 160 000 € HT

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°)- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif aux effacements de réseaux électriques – campagne 2006

2°)- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert

3°)- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4°) - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2006.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2318 - Autres immobilisations corporelles

Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement
Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

16 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA RALISATION CONJOINTE DE TRAVAUX PAR LA VILLE D’AGEN, LA VILLE DE BON ENCONTRE, LE SIVOM DE LA REGION EST D’AGEN A LA CITE BLUM/DONNEFORT (TRANCHE 2/2) – PARTICIPATION FINANCIERE ET MAITRISE D’ŒUVRE DE LA VILLE D’AGEN

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La mise en place de réseaux d’eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (les rues Eugène Leroy, Frédéric Mistral, Léo Lagrange, l’impasse Pierre Clément et une partie du boulevard du Docteur Messines) est une opération prévue au budget primitif de 2006. Ces travaux s’inscrivent dans le cadre de la politique de suppression des rejets d’eaux usées dans la Masse.

Une partie du boulevard du Docteur Messines et de la rue Léo Lagrange sont contiguës aux communes d’AGEN et de BON-ENCONTRE.

Après négociation, les deux communes limitrophes ont décidé de réaliser les travaux et de déterminer leurs participations financières.

Après entente entre la commune d’AGEN et le SIVOM de la Région Est d’Agen, les deux parties ont convenu également que la ville d’AGEN réalisera, dans le cadre de ce même projet, la maîtrise d’œuvre pour la création des réseaux eaux usées sur l’impasse du Docteur Messines et la partie de la rue Léo Lagrange située sur la commune de BON-ENCONTRE .

Les travaux consisteront donc à :

- ✍ La mise en place de 225 ml de buses en béton armé de 400 mm de diamètre pour la collecte des eaux pluviales ;
- ✍ La pose de 950 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées dont 275 ml en commun avec Bon Rencontre ;
- ✍ La construction de 68 branchements eaux usées pour les riverains de la rue dont 8 branchements pour les riverains de Bon-Encontre ;
- ✍ La pose pour la commune de Bon-Encontre de 170 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées y compris la construction de 12 branchements.

Le budget global de l’opération est estimé à **700 000,00 €H.T.**

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

- Ville d’Agen : **554 000,00 €HT**
- SIVOM de la Région Est d’Agen : **146 000,00 €HT**
(Bon-Encontre)

La ville d’AGEN réalisera le pilotage des études et la maîtrise d’œuvre liée à l’opération.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1^{er} - APPROUVE la convention relative à la « réalisation conjointe de Travaux d'Assainissement par la Ville d'Agen, la Ville de Bon-Encontre et le SIVOM de la Région Est d'Agen dans le quartier Blum-Donnefort et sur la commune de Bon-Encontre » ;

2^e – AUTORISE les services techniques de la ville d'Agen à assurer le pilotage et la maîtrise d'œuvre de cette opération ;

3^e – AUTORISE Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention ;

4^e – ENGAGE à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

5^e – DIT que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses et recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2006 à cet effet.

Dépenses :

Pour le budget assainissement :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.

Pour le budget principal :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2313 : Constructions.

Recettes :

Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement

Chapitre 13 : subvention d'investissement

Article 1315 : groupement de collectivités.

Article 1318 : Autres Subventions d'équipement

Article 1681 : Autres emprunts

17 – ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE DES RESEAUX D’EAUX USEES ET D’EAUX PLUVIALES QUARTIER BLUM-DONNEFORT (TRANCHE 2/2) – APPEL D’OFFRES OUVERT – APPROBATION DU DCE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La mise en place de réseaux d’eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (les rues Eugène Leroy, Frédéric Mistral, Léo Lagrange, l’impasse Pierre Clément et une partie du boulevard du Docteur Messines) est une opération prévue au budget primitif de 2006. Ces travaux s’inscrivent dans le cadre de la politique de suppression des rejets d’eaux usées dans la Masse.

Une partie des travaux de réalisation du réseau d’eaux usées concerne également la commune de Bon-Encontre.

La participation financière des communes d’Agen et de Bon-Encontre ainsi que la maîtrise d’œuvre de ce chantier sont définis dans une convention délibérée ces mêmes jour, mois et an.

Cette opération comprendra donc :

- ✍ La mise en place de 225 ml de buses en béton armé de 400 mm de diamètre pour la collecte des eaux pluviales ;
- ✍ La pose de 950 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées dont 275 ml en commun avec Bon-Encontre ;
- ✍ La construction de 68 branchements eaux usées pour les riverains de la rue dont 8 branchements pour les riverains de Bon-Encontre ;
- ✍ La pose pour la commune de Bon-Encontre de 170 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées y compris la construction de 12 branchements.

Le budget global des travaux est estimé à **699 500,00 €H.T.**

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L’UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la mise en place des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (tranche 2/2).

2/- ENGAGE à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

4/- SOLLICITE auprès de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE l'attribution des aides les plus élevées possible ;

5/- DIT que cette opération ne sera réalisée que sous réserve de l'obtention des aides de l'AGENCE DE L'EAU ;

6/- DIT que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget assainissement pour un montant estimé de **574 500,00 € HT** et au budget principal 2006 pour un montant estimé de **125 000,00 € HT**.

	TOTAL	Part AGEN	Part SIVOM Région Est d'Agen
Budget assainissement	574 500,00 €	428 525,00 €	145 975,00 €
Budget principal	125 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €

Pour le budget assainissement :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.

Pour le budget principal :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2313 : Constructions.

7/ DIT que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement

Chapitre 13 : subvention d'investissement

Article 1315 : groupement de collectivités.

Article 1318 : Autres Subventions d'équipement

Article 1681 : Autres emprunts

18 – ASSAINISSEMENT – ETUDE DE SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATION D'EPURATION D'AGEN – INTEGRATION A L'ETUDE DES COMMUNES DE FOULAYRONNES, COLAYRAC SAINT CIRQ ET PONT DU CASSE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La station d'épuration de la Ville d'Agen fonctionne actuellement à sa capacité nominale.

En outre l'extension des réseaux d'assainissement suppose une augmentation future des volumes d'effluents à traiter.

Il convient donc de réaliser une étude sur l'extension de cette station.

La ville d'Agen se propose de réaliser une étude de schéma directeur de la station d'épuration afin d'élaborer un Avant Projet Sommaire pour l'extension de la station d'épuration de la ville.

Le diagnostic portera dans un premier temps sur le fonctionnement et le rendement épuratoire du système d'assainissement collectif existant (dispositifs de collecte et de traitement) de la commune d'Agen : analyse des rejets directs d'eaux usées et de la pollution traitée par la station d'épuration. Dans un deuxième temps, l'étude portera sur le chiffrage des travaux de mise en séparatif des rues non équipées pour aboutir à l'étude de l'extension de la station.

Pour la réalisation de l'Avant Projet Sommaire concernant le chiffrage de l'extension de la station d'épuration ainsi que la mise en adéquation des postes, le bureau d'étude devra prendre en compte l'hypothèse optionnelle du raccordement des communes voisines au système de collecte et de traitement de la ville d'Agen.

Les communes concernées sont Foulayronnes, Colayrac Saint Cirq et Pont du Casse.

Les communes de Foulayronnes et Colayrac Saint Cirq nous ont transmis par le biais du Syndicat Unifié d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement du Sud du Lot un courrier daté du 02 mars 2006 précisant leur intérêt à participer techniquement à cette étude.

L'étude consiste donc à mettre en évidence :

- La quantification de la pollution collectée par les réseaux unitaires,
- La quantification de la pollution générée par les industriels de la ville,
- La quantification de la pollution actuellement traitée par la station d'épuration,
- Le bilan de fonctionnement des postes de relevage et les insuffisances éventuelles constatées,
- L'optimisation de la collecte des eaux usées par une estimation sommaire rue par rue des réseaux eaux usées à créer,
- la quantification de l'extension de la station d'épuration.

Les données fournies par les communes de Foulayronnes, Colayrac Saint Cirq et Pont du Casse permettront de quantifier la part de pollution devant être raccordées au réseau et à la station de traitement de la ville d'Agen.

Le budget global de l'opération est estimé à **84 000,00 € H.T.**

M. VEYRET

Ce qui met en évidence que, au-delà des difficultés que nous avons avec un EPCI, nous pouvons établir des relations très étroites avec les autres communes.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1^{er} – AUTORISE Monsieur le Maire d'Agen à procéder au lancement et à la dévolution de l'étude de schéma directeur de la station d'épuration par voie de procédure adaptée et à signer tous marchés à intervenir ;

2^e - APPROUVE l'intégration optionnelle à l'étude des communes de Foulayronnes, Colayrac Saint Cirq et Pont du Casse ;

3^e - SOLLICITE de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE une subvention aussi élevée que possible ;

4^e - DIT que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2006.

Chapitre 20 : immobilisations corporelles

Article 2032 : frais de recherche et de développement

19 – ASSAINISSEMENT/EAU – PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D’EAU DE LALANDE – APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET POURSUITE DE LA PROCEDURE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

La loi sur l'eau 3 janvier 1992 fait obligation de déterminer et mettre en place des périmètres de protection autour de chaque captage d'eau.

Selon la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux, acquérir au besoin par voie d'expropriation les terrains nécessaires à la création du périmètre immédiat et grever de servitudes légales les terrains compris dans le périmètre rapproché.

Pour aider les communes à se conformer à cette obligation, le Conseil Général a mis en place un régime de partenariat avec les collectivités.

Ce partenariat a été finalisé dans une convention, approuvée par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 1996, confiant au Département de Lot et Garonne le rôle de maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des phases techniques et administratives de la mise en place du périmètre de protection de captage profond d'eau de LALANDE.

Au terme de la convention passée avec le Conseil Général, la collectivité garde la responsabilité de la mise en place des périmètres.

Le dossier technique relatif au forage de LALANDE précise :

- que ce forage a été construit comme solution alternative à l'alimentation en eau en cas de pollution de la Garonne ;
- les débits et volumes respectifs dont la Ville doit solliciter l'autorisation de dérivation pour la maintenance et le secours ;
- que compte tenu des bonnes conditions de protection naturelle de l'aquifère, l'hydrogéologue agréé préconise un périmètre de protection immédiate confondu avec celui de la station de pompage et de traitement ;
- que ce périmètre immédiat est confondu avec celui les périmètres rapprochés et éloignés ;
- que ce périmètre est déjà matérialisé physiquement.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1^{er} – **DÉCIDE** de poursuivre la procédure pour le captage de Lalande ;

2^e – **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour la dérivation des eaux et l'institution des périmètres de protection des captages précités ;

3^e – **PREND** l'engagement :

- de faire procéder aux travaux de mise en conformité du captage prévu par l'arrêté préfectoral,
- de suivre régulièrement la qualité des eaux du captage,
- d'entretenir et de surveiller les ouvrages et le périmètre.

4^e – **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour les opérations non prises en charge par le Conseil Général ;

5^e – **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires et assurer la bonne suite de cette affaire.

20 – RAPPORT ANNUEL SUR LES MARCHES PUBLICS

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Conformément à l'article 138 du Code des Marchés Publics et à l'arrêté ministériel du 27 Mai 2004 pris pour son application, faisant obligation de publier la liste des marchés conclus l'année précédente, il est porté à votre connaissance les marchés conclus dans l'année 2005.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur montant.

21 – AGRANDISSEMENT DU SKATE PARK DU GRAVIER – APPROBATION DU D.C.E.

Mme LABADIE-LEMIERE, Conseillère municipale

Faisant suite à une demande exprimée par des jeunes agenais en 1999, la ville d'AGEN avait mis en place, sur l'esplanade du GRAVIER, une aire d'évolution pour l'initiation à la pratique du skate.

L'actuel Conseil des Jeunes, s'appuyant sur une enquête menée auprès des usagers de cet équipement, a élaboré un projet ayant pour objectifs :

- l'agrandissement de la zone d'évolution,
- l'amélioration de la sécurité des pratiquants.

Les grands axes de ce projet, validé dans son principe par le Conseil Municipal Extraordinaire du 14 mars 2005, sont :

- le réaménagement de l'espace à partir du lieu actuel,
- l'affectation de la zone existante aux enfants et aux débutants,
- la création d'une nouvelle aire d'évolution attenante pour les pratiquants avérés,

Dans ces conditions, il convient de procéder à la réfection de l'aire existante, de remplacer la rampe actuelle par une autre plus adaptée à la demande et de créer une « aire de street » pour les pratiquants confirmés.

M. COUDERC

Sur le fond, nous ne pouvons qu'adopter ce dossier qui s'adresse aux jeunes et est parfaitement justifié.

Cependant, nous réfléchissons également au problème de l'environnement, le Gravier faisant partie de la ZPPAUP. Nous serons peut-être amenés à nous demander –et il convient que les jeunes le sachent-, si le skate est placé au bon endroit ?

Personnellement, j'ai des interrogations comme d'autres personnes, dont certains riverains –et non des moindres-. En effet, se pose la question de la vocation du Gravier qui doit redevenir un lieu ludique et de promenade pour tous. Nous ne devons donc pas faire croire que ces animations seront figées à cet endroit pour l'éternité, et je dirai même pour un avenir à moyen terme. Telle est ma position.

M. VEYRET

Les aménagements liés au skate-park sont par nature provisoires, et ne dénaturent pas le site –puisqu'il n'y a pas d'abattage d'arbres-.

Sur le positionnement, je me suis également posé des questions. Mais une partie des jeunes qui fréquentent ce site ont depuis longtemps abandonné leurs parents pour aller se promener. Pour eux, une délocalisation du site ne les gênerait pas. Par

contre, d'autres sont plus jeunes et aiment avoir leurs parents à côté ou sur la promenade. Il me semble donc qu'il est important de penser à des aménagements qui permettent à toutes les générations de passer du temps ensemble et d'apprendre à se connaître –les parents vis-à-vis de leurs enfants, les jeunes avec les joueurs de pétanque, etc.-.

Je plaiderai donc, auprès de l'Architecte de Bâtiments de France, pour ce site même s'il n'est sans doute pas idéal. Nous constatons, à l'heure actuelle, le fossé qui se creuse entre les différentes générations. N'avons-nous pas besoin de créer des lieux qui permettent de les rapprocher ?

M. BEDOURET

M. le Maire, malgré les quelques petits inconvénients, il me semble qu'au contraire c'est bien le lieu idéal de rendez-vous des Agenais. Il sera difficile de renouer le même contact avec le fleuve qu'auparavant. Mais si le Gravier redevient le lieu de rendez-vous des Agenais, il est normal que les enfants n'en soient pas exclus, d'autant que ce lieu leur assure une plus grande sécurité.

M. VEYRET

Je suis d'accord, d'autant plus la proximité du Commissariat et celle des promeneurs conduit à une plus grande sécurité des enfants.

En outre, et cela n'est pas négligeable, ce lieu apporte du spectacle. Comme à New York où, au milieu de Parc Avenue, vous pouvez trouver des jeunes faisant de la musique ou de la danse Hip hop, cela fera un lieu d'animations.

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la rénovation de l'aire existante, de la construction d'une dalle en béton et de la fourniture et pose de modules spécifiques à la pratique du skate.

2/ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la consultation des travaux par voie d'appel d'offres ouvert pour un montant prévisionnel de 133 K€ HT et à signer les marchés correspondants.

3/ **SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ **DIT** que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2006 et 2007.

22 – RECONDUCTION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

M. MATEOS, Adjoint au Maire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a demandé aux directeurs d'écoles de solliciter les parents d'élèves et les conseils d'écoles sur le maintien ou non de la semaine scolaire actuelle instaurée depuis la rentrée de septembre 2001, à savoir quatre jours et demi avec cours le mercredi matin.

Compte tenu des enquêtes et des votes des conseils d'écoles qui s'avèrent majoritairement favorables, de la nécessité de maintenir des rythmes scolaires équilibrés et de la cohérence de cette organisation entre les écoles du premier degré et les établissements du second degré, je propose d'émettre un avis favorable sur la reconduction de la semaine scolaire actuelle.

M. VEYRET

Suivant les réponses qui sont parvenues, 92 % des familles se disent favorables à la reconduction de la semaine scolaire actuelle, contre 8 % qui sont défavorables, ce dernier chiffre se divisant par moitié notamment avec ceux qui voudraient passer à la semaine des 4 jours.

Personnellement, je mettrai un veto à la semaine de 4 jours car il me paraît déraisonnable, pour l'équilibre des enfants, de concentrer leur travail sur seulement 4 jours et de limiter les périodes de vacances scolaires et en sachant que le travail ne sera pas réellement effectué pendant ces périodes.

Il faut cependant aussi évoluer avec la société. Et mettre le samedi matin chômé permet de rapprocher les enfants des parents durant deux jours par semaine.

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

- **EMET** un avis favorable sur la reconduction de la semaine scolaire actuelle.

23 – SASP SPORTING UNION AGEN LOT ET GARONNE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Mme ALONSO, Adjoint au Maire

Le SUA Rugby Lot-et-Garonne est le club phare du département et son rayonnement se fait sentir dans toute la région de la moyenne Garonne.

L'histoire de ce club ainsi que son destin sont liés de façon étroite et indissociable à la Ville d'Agen. En ce sens, la Ville d'Agen souhaite développer pour la saison 2005-2006 des actions de promotion de son identité et de partenariat avec le club du Top 14 géré par la SASP Lot-et-Garonne.

Il s'agit essentiellement de prestations de services pour assister aux matchs de l'équipe première et afficher le logo de la Ville d'Agen lors de ces rencontres sportives.

L'ensemble de ces prestations est estimé à un coût de 91.481,89 euros TTC, équivalent à celui de la saison précédente.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE les actions de promotion et de communication pour un montant estimé à 91 481,89 euros TTC.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la saison 2005-2006.

3/- DIT que cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2006.

24 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU DISTRICT DE FOOTBALL DE LOT-ET-GARONNE POUR L'EXTENSION DE SON SIEGE

Mme Maïté ALONSO

Le District de Football de Lot-et-Garonne nous a adressé un projet d'extension des bureaux de son siège situé rue de Lille à Agen. Les travaux d'un montant de 100 515,86€ TTC devraient débuter dans le courant du 1^{er} semestre 2006, sous réserve d'obtention des financements sollicités.

Le District demande une aide financière de 15 K€ à la Ville d'Agen. Le plan de financement prévoit également la participation d'autres partenaires, tels que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, pour une valeur totale de 45 K€. Le solde de 40 K€ serait assuré par voie d'emprunt et d'autofinancement.

Compte tenu de l'évolution croissante du nombre de licenciés, passé de 6 000 en 1986 date de la construction du siège, à 9 000 recensés au début de l'année 2005, et de la nécessité de moderniser cette structure afin de permettre le maintien des activités et un meilleur accueil, il s'avère indispensable de procéder à son agrandissement.

M. VEYRET

Lorsque le Président du District est venu me voir sur ce dossier, je lui ai donné un accord de principe.

En effet, le football représente une activité sportive importante sur la ville. En outre, chaque fois que nous avons eu besoin du District, il a répondu présent. Il nous a notamment défendu devant la Fédération française de football, et lorsque nous avons fait refaire les vestiaires de Montanou, il nous a servi d'intermédiaire auprès de la Fédération, et nous a permis de recevoir la subvention de 23 000 euros –soit plus que la subvention que nous allons voter aujourd'hui pour élargir ses vestiaires. D'autre part, la même somme devrait nous être apportée par la Fédération française de Football sur la restauration des vestiaires du SUA Football, rue de Lille où la dépense est d'environ 450 000 euros.

Aujourd'hui, le District a besoin de l'aide financière de la ville pour l'extension de son siège, situé rue de Lille à côté de l'ASPTT. En retour de toute l'aide apportée, je pense que nous pouvons leur attribuer cette subvention de 15 000 euros.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'équipement de 15 000 € au District de Football de Lot-et-Garonne pour l'extension de ses bureaux situés rue de Lille à Agen. Cette subvention est établie sur la base d'une participation de la ville de 15% du montant des travaux TTC, montant plafonné à 100 000 €.

2°) DIT que le versement de la subvention interviendra en deux fois : un acompte de 50% lors du lancement du chantier sur production de l'ordre de service, le solde à la réception des travaux sur production du décompte définitif des dépenses réalisées et du compte rendu financier de l'opération visé par le comptable;

3°) IMPUTE ces dépenses sur les crédits à inscrire en DM1 au :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2042 : Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Fonction 414 : Autres équipements sportifs ou de loisirs 15 000€

25 – ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER – APPEL D'OFFRES PLURIANNUEL – MARCHES A BONS DE COMMANDE

M. CAMINADE

Pour permettre l'entretien des locaux municipaux pour les trois ans à venir, un dossier de consultation des fournisseurs a été établi sous forme d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché à bons de commande.

Les besoins concernés sont ceux de l'ensemble des services municipaux.

L'appel d'offres comprend 29 lots dont les montants mini et maxi sont définis pour la durée totale du marché comme suit :

N° lot	Désignation	Montant HT mini	Montant HT maxi
1	Nettoyant vitres	200.00	800.00
2	Nettoyant linge	1 200.00	4 800.00
3	Nettoyant vaisselle en machine	320.00	1 280.00
4	Nettoyant vaisselle à la main	370.00	1 480.00
5	Nettoyant mains	460.00	1 840.00
6	Nettoyant WC	600.00	2 400.00
7	Nettoyant désinfectant désodorisant	1 740.00	6 960.00
8	Nettoyant sanitaires	240.00	960.00
9	Nettoyant surfaces	2 080.00	8 320.00
10	Nettoyant bois	90.00	360.00
11	Traitement des surfaces	150.00	600.00
12	Nettoyant moquettes	90.00	360.00
13	Gazes pour balayage humide	50.00	200.00
14	Balais et brosses	2 100.00	8 400.00
15	Eponges	1 250.00	5 000.00
16	Abrasifs	180.00	720.00
17	Equipement pour WC	80.00	320.00
18	Gants	190.00	760.00
19	Matériel nettoyage sol	1 120.00	4 480.00
20	Matériel nettoyage vitres	250.00	1 000.00
21	Raclettes	90.00	360.00
22	Petit matériel divers	190.00	760.00
23	Poubelles	100.00	400.00
24	Tapis	650.00	2 600.00
25	Papiers et distributeurs	9 660.00	38 640.00
26	Aérosols	670.00	2 680.00
27	Produits chimiques divers	2 930.00	11 720.00
28	Essuyage tissu	60.00	240.00
29	Brosserie réservée pour des ateliers protégés	500.00	2 000.00
Soit un total de		27 610.00	110 440.00

M. VEYRET

Lors du vote du budget, il m'avait été demandé pourquoi le marché à bon de commande des achats de produits d'entretien passait du simple au quadruple. La réponse est tout simplement qu'il y a des règles et que nous ne savons pas de combien de produits d'entretien nous allons avoir besoin. Et la loi nous le permet.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par appel d'offres et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- DIT que :

- pour l'exercice 2006, la dépense est inscrite au Budget Primitif :
 - Chapitre 011 "CHARGES A CARACTERE GENERAL"
 - Article 60222 " Produits d'entretien"
- pour les autres exercices, la dépense sera inscrite au Budget Primitif :
 - Chapitre 011 "CHARGES A CARACTERE GENERAL"
 - Article 60222 " Produits d'entretien"

26 – ORGANISATION DE LA 2^{ème} EDITION DU « GRAND PRUNEAU SHOW »

M. le MAIRE

Le pruneau constitue sans aucun doute possible un élément fort d'identification de notre ville. La réussite du premier événement organisé les 2-3 et 4 septembre 2005 en témoigne avec 30 000 visiteurs dans la ville et environ 10 000 personnes pour le concert du samedi soir place du Docteur Esquirol.

Il paraît donc souhaitable d'exploiter l'image favorable tant au niveau des administrés que des commerçants et des associations de la première édition, pour proposer à nos concitoyens et aux touristes et visiteurs une deuxième manifestation à caractère festif.

Ce deuxième festival se déroulera les 1, 2 et 3 septembre prochain sous la même dénomination de « Grand Pruneau Show ».

La Ville ne pouvant assumer seule l'organisation de cette manifestation, des partenaires potentiels ont été consultés dans le cadre des procédures légales, et il apparaît qu'ACTOUR 47 a fait les meilleures propositions.

Aux termes du projet de convention élaboré, la Ville paierait à ACTOUR 47 une rémunération de 40 000 € H.T. et lui reverserait le montant des aides publiques (subventions) qu'elle a sollicitées et qu'elle obtiendra de la Communauté d'agglomération, du Conseil Général et du Conseil Régional. ACTOUR 47 solliciterait des partenariats privés, dont le nombre, la nature et l'importance déterminera au final la dimension de la manifestation.

M. VEYRET

Le premier festival a eu un succès populaire très important, et nous avons donc décidé de le réitérer à la rentrée, à un moment où chacun a besoin de continuer à faire la fête.

Cela a également été l'occasion de mettre en avant le pruneau, notamment par la cuisson du pruneau dans la ville qui a été un événement extraordinaire –nous avons été dévalisés de près de 8 tonnes de pruneaux-.

Avec votre accord, nous allons donc passer à nouveau une convention avec l'organisateur de l'année dernière pour cette opération dont je suis sûr qu'elle aura un succès au moins aussi grand.

Je ne vais pas dévoiler les secrets des organisateurs, mais simplement vous dire qu'il y aura trois spectacles, l'un le vendredi, le deuxième le samedi et le dernier le dimanche soir qui feront date et qui permettront d'avoir largement plus que les 10 000 personnes de l'année dernière.

Mme MASSALAZ

J'ai juste une demande à vous faire, M. le Maire, puisque nous voterons le renouvellement de la convention avec Actour 47 pour l'organisation de la deuxième édition.

Nous souhaitons connaître le coût réel de l'édition 2005 –toutes dépenses confondues- et le budget prévisionnel de l'édition 2006. Pourrez-vous nous communiquer ces documents ?

M. VEYRET

En ce qui concerne le coût réel de l'édition précédente, vous l'avez déjà eu mais nous vous le ferons passer à nouveau.

En ce qui concerne le coût de la prochaine édition, nous vous donnerons le budget prévisionnel. Quant au coût réel, nous verrons plus tard.

Auparavant, nous passons au vote. Quel qu'en soit le prix, Mme Massalaz ?

Mme MASSALAZ

Nous avons une petite idée du prix.

M. VEYRET

Ce sera, comme l'année dernière, à hauteur de 80 000 euros pour la ville d'Agen.

Je vous rappelle que nous allons avoir un contrôle de la Chambre régionale des comptes. Et ce n'est donc pas à la veille de ce contrôle que le Maire d'Agen va faire des cachotteries.

Je vous informe que nous avons également mis en place une nouvelle manifestation. Mme Massalaz, seriez vous prête à faire équipe avec moi dans une compétition comme Intervilles ?

Mme MASSALAZ

Je pense, M. le Maire, que vous avez suffisamment, autour de vous, de groupies pour ne pas aller en chercher dans votre Opposition. Vous n'avez que l'embarras du choix dans votre Majorité.

M.VEYRET

Alors, je me contenterai de vous informer que nous étudions cette possibilité. En effet, nous avons été défiés par Mont de Marsan, et je crois que nous allons relever

le gant. Le jeu se déroulera à Mont-de-Marsan et je me ferai un plaisir de vous inviter.

Faites équipe avec nous, Mme Massalaz : il y aura certainement un fil rouge avec des questions intellectuelles. Je sais que parmi les Conseillers municipaux, certaines personnes sont cultivées et peuvent faire gagner Agen.

Vous citez le nom de Jacques Clouché ? Je ne suis pas sûr qu'il connaisse, de manière générale, la culture. Il connaît peut-être la culture locale... Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ DECIDE l'organisation dans notre Ville les 1, 2 et 3 septembre prochain du premier festival du pruneau « Le Grand Pruneau Show »

2/ AUTORISE M.le Maire à signer avec ACTOUR 47 la convention confiant à cette structure la responsabilité de son organisation et déterminant le rôle respectif de chacun des partenaires.

3/ IMPUTE la rémunération du prestataire à l'article 6233 – chapitre 011 (enveloppe 13265)

4/ SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part de la Communauté d'agglomération, du Conseil Général et du Conseil Régional.

5/ PREVOIT le reversement des participations publiques sur les bases prévisionnelles suivantes :

en recettes :

- article 7472 : participation Conseil régional d'Aquitaine : 20 000 €
- article 7473 : participation Conseil général de Lot-et-Garonne : 15 000 €
- article 7475 : participation Communauté d'agglomération d'Agen : 25 000 €

en dépenses :

- article 6233 : reversement de participation : 60 000 €

27 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ACADEMIE DES SCIENCES LETTRES ET ARTS D'AGEN

Mme HENRY

L'Académie des Sciences Lettres et Arts d'Agen nous a adressé deux devis de travaux de zinguerie et chauffage, d'un montant total de 6 978,80€ TTC, à effectuer sur l'immeuble lui appartenant situé 9 boulevard de la République à Agen.

L'Académie des Sciences Lettres et Arts sollicite une aide financière de la Ville d'Agen. La réalisation de ces travaux s'avère nécessaire afin de garantir le maintien en bon état de cet immeuble.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 500 € à l'Académie des Sciences Lettres et Arts pour des travaux de zinguerie et de chauffage à réaliser sur son immeuble situé 9 boulevard de la République à Agen.

2°) VERSE cette subvention sur présentation de la copie des factures acquittées pour un montant minimal de travaux de 6 900 €. A défaut le montant de la subvention sera proratisé.

3°) IMPUTE ces dépenses sur les crédits à inscrire en DM1 au :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2042 : Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Fonction 33 : Action culturelle

1 500€

28 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES

M. CAMINADE, Premier Adjoint

La commune applique depuis 1997 le cadre comptable et budgétaire décrit par l'instruction interministérielle M14.

Les subventions d'équipement versées à des tiers privés et les fonds de concours aux organismes publics comptabilisés en section de fonctionnement faisaient l'objet d'un transfert en section d'investissement suivi d'un amortissement sur 5 ans pour les premières et sur 15 ans pour les seconds, selon les durées établies par délibération du 30 septembre 1996.

La réforme de la M14 introduite par le décret du 25 août 2005 avec effet au 1er janvier 2006 fait disparaître la notion de fonds de concours et impute directement en section d'investissement les subventions d'équipement au bénéfice de personnes privées et publiques. Elle fixe respectivement à 5 ans et 15 ans les durées maximales d'amortissement de ces subventions.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

RETIENT les durées d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics :15 ans
- Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés : 5 ans.

29 – REGULARISATION DE DEBET SUR LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE TERRITOIRE SUD-EST

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Le 23 décembre 2005, un vol de 139,98 euros a été constaté sur la régie d'avances et de recettes du service Politique de la Ville territoire Sud-est.

Une plainte a été déposée auprès du Commissariat.

Le régisseur titulaire a sollicité, auprès de la Trésorerie Municipale par courrier du 27 janvier 2006, la décharge de sa responsabilité et la remise gracieuse pour le montant du vol.

Par certificat administratif du 20/02/2006, Monsieur le Maire de la Ville d'Agen a émis un avis favorable sur la décharge de responsabilité de Monsieur Omar TAHRAOUI.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ACCORDE la remise gracieuse à Monsieur Omar TAHRAOUI, régisseur titulaire de la régie Politique de la Ville territoire Sud-est pour un montant de 139,98 euros ;

2/- PROCEDE à la régularisation de la régie d'avances et de recettes du service Enfance Jeunesse par émission d'un mandat administratif qui sera imputé :

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article 6718 : autres charges exceptionnelles sur opération de gestion

30 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. GARAY – Adjoint au Maire

De nombreuses associations ont sollicité une aide financière de la Ville d'Agen. Les dossiers ont été traités par les services et les élus concernés. Le Groupe Projet Vie Associative a émis un avis sur chaque dossier lors de sa réunion du 28 mars dernier.

Une demande concerne un montant supérieur à 23 000€. La législation en vigueur fait obligation de conclure, à partir de ce seuil, une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ATTRIBUE les subventions 2006 figurant sur l'état ci-joint ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme pour 123 000€ ;

3/- IMPUTE ces dépenses au :

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
- Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé
- Fonction :

- 020 : administration générale de la collectivité
- 023 : information communication publicité
- 024 : fêtes et cérémonies
- 025 : aides aux associations (non classées ailleurs)
- 33 : action culturelle
- 415 : manifestations sportives
- 421 : centres de loisirs
- 422 : autres activités pour les jeunes
- 423 : colonies de vacances
- 524 : interventions sociales (autres services)
- 61 : services en faveur des personnes âgées
- 64 : crèches et garderies
- 833 : préservation du milieu naturel
- 90 : interventions économiques
- 94 : aides au commerce et aux services marchands
- 95 : aides au tourisme

ANCIENS COMBATTANTS

Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur	80
Association nationale des anciens combattants de la résistance (A.N.A.C.R)	80
F.N.A.C.A.	380
Prisonniers de guerre Combattants Algérie-Tunisie-Maroc	100 + 50 subvention exceptionnelle pour la cérémonie du 5 décembre 2005
Rhin et Danube	80
UNION Départementale des Sous-Officiers Retraités (U.D.S.O.R)	80

COMMERCE

Artisans 47	800
Association des Producteurs et Usagers des marchés fermiers d'Agen	500
Association pour la promotion du mariage	1 200

COS

Comité des Œuvres Sociales	134 873
-----------------------------------	---------

CULTURE

Académie des Sciences Lettres et Arts d'Agen	2 745
Accueil Villes Françaises	230
Amis des Jacobins	500
Arimage	3 025
CDDP	10 000
Chants de Garonne	13 721
Ensemble Vocal d'Agen Expression	700
Ensemble Vocal Oratorio	13 000
Groupe d'Etudes Sociales	400
Groupe Vocal Polifonia	1 300
Harmonie Lyre Agenaise	2 000
Jasmin d'Argent	310
Montreurs d'images	7 100

Orchestre Polysons	300
Patrimoines du Lot-et-Garonne	4 500
Prix Palissy	700
Université Inter-Ages et du Temps Libre	1 860

DIVERS

Radio Bulle	1 200
-------------	-------

ECONOMIE-EMPLOI

Atout-Plie	22 205
Maison des Chômeurs	1 700

ECONOMIE SOLIDAIRE

Collectif Agenais du Commerce Equitable	4 000
---	-------

ENFANCE-JEUNESSE

Amicale Laïque	50 145,76
Association Récré Eveil	30 000
Fédération des Œuvres Laïques	4 831
IFAC 47	3 049
Le Temps des Tout Petits	203 542
Les Francas	2 250
UDAF (crèche Agen Sud)	188 000

ENVIRONNEMENT

Amis des oiseaux	700
Association pour la gestion de la réserve naturelle de la frayère d'alose	200
Entente colombophile agenaise	600
Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais	470

HUMANITAIRE

Forum des associations	1 000
O.SE.N	1 600
Peuples du Monde	200

JUMELAGES

Comité de Jumelage Agen-Corpus Christi	770
Comité de Jumelage Agen-Dinslaken	1 680
Comité de Jumelage Agen-Llanelli	1 680
Comité de Jumelage Agen-Tolède	1 680
Comité de Jumelage Agen-Touapsé	770 + 1 000 subvention exceptionnelle pour le 30 ^{ème} anniversaire
Fédération des Jumelages	2 900
Maison de l'Europe	3900

PERSONNES AGEES

Beausoleil	300
Club du 3ème Age Monluc	305
Club du 3ème âge "Soleil Levant"	310
Club L'amitié de Rodrigues	310
Club l'Eternel Printemps	310
Club l'Etoile d'Or	310
Service de Dépannage et d'Entretien du District d'Agen	1 900

POLITIQUE DE LA VILLE

Action Catholique des Enfants	150
Association Franco-Marocaine	1 000
FOL Fédératif	6 666 subvention exceptionnelle pour des actions dans les quartiers
Les Petits Débrouillards	6 000

SCOLAIRE

AMOPA	300
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	500
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	100

SOCIAL

ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu)	200
ADOT (Association pour les dons d'organes et de tissus humains)	200
AFDAS	500
AFM Myopathies	1 532
AGIR abcd	150
AIDES 47	800
Alcool Assistance La Croix d'Or de Lot-et-Garonne	160
Alliance	500
A.M.I.C.A.L.E.	750
Amicale des Donneurs de sang	230
Association Coup de Pouce	3 000
Association des donateurs de voix	305
Association de veuves et veufs de Lot & Garonne	150
Centre de soins de Rodrigues	400
Centre d'Information aux Droits des Femmes	3 000
Clé 47	700
Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer Français	200
FNATH (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés de Lot & Garonne)	250
GEIST 21 Lot-et-Garonne	350
La Pergola	7 000
Mission Locale de l'Agenais et de l'Albret	6 000
PACT Habitat et Développement de Lot & Garonne	1 520
Repartir du bon pied "SOS Surendettement"	700
Restaurants du Cœur	1 500
Secours Catholique Français	4 000
Secours Populaire Français	4 000
UNAFAM	200
Union des Sourds d'Agen et Villeneuves/Lot	160
VMEH (Association Visites des Malades en milieu hospitalier)	350

SPORTS

Académie Pugilistique Agenaise	900
Accro' Vélo VTT 47	1 500
Agen Basket Club	30 000 + 9 145 pour animations sportives
Agen Baton Canne de Combat	450
Agen Football Club	16 000
Agen Moto Verte	300
Aïkido Club de l'Agenais	450
Amicale Laïque - Section Handball	4 500
Amicale Laïque - Section Pétanque	600
Amicale Laïque - Section Tennis	1 200
A.S.P.T.T. Athlétisme	300
A.S.P.T.T. Badminton	915
A.S.P.T.T. Pétanque	460
A.S.P.T.T. Sport Adapté	250
Association sportive Inter-Universitaire d'Agen (ASIA)	450
Billard Club Agenais	1 300
Canoë Kayak	5 000
Club Alpin Français	760
Club Boule Lyonnaise	150
Club Sportif et Artistique du 48° RT	2 700
Club Subaquatique Agenais	3 100
Deux Rebonds pour Pékin 2008	1 500 subvention exceptionnelle pour la préparation aux jeux paralympiques de tennis de Pékin
Ecole de Savate Agen	2 300
Etrier Agenais	915
Full -Contact Agen	450
Groupe Cyclotouriste Agenais	900

Guidon Agenais	3 000 + 1 000 subvention exceptionnelle pour le 11^{ème} tour de Lot- et-Garonne
Gymnastique Volontaire Agenaise	915
Gymnastique Volontaire Bezis Gaillard	400
Gymnastique Volontaire Ecole Normale	305
Judo Club Agenais	4 000
Karaté Club Agenais	1 830
Le Miroir de Soie	150
Les Randonneurs de l'Agenais	300
Les Randonneurs de Rodrigues	152
Patriotes Agenais	8 200
Pétanque du Gravier	1 800
Pétanque du Pin	305
Pétanque Pont de la Garde	450
Randonnez Jeunesse	300
Rodrigues Tennis Club Agenais	3 300
Ski Laïque Agenais	760
Société des Courses de l'Agenais	46
S.U.A. Athlétisme	9 100
S.U.A. Football	49 700 + 9 145 animations sportives
S.U.A. Natation	13 300
S.U.A. Pelote Basque	3 800
S.U.A. Rugby	91 000
S.U.A. Tennis	10 500
S.U.A. Tennis de Table	4 000 + 1 500 subvention exceptionnelle pour le tournoi national des jeunes
S.U.A. Triathlon	1 100

TOURISME

Office de Tourisme	123 000
---------------------------	---------

VIE DES QUARTIERS

Agen Gravier Les Iles	300
Amicale des Locataires de Pompeyrie	150
Association Loisirs Blum Donnefort	400

31 – REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TECHNIQUES

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Par délibération en date du 23 mai 2005, le Conseil municipal a fixé les nouvelles règles applicables au régime indemnitaire des agents de la Ville d'Agen. Ces règles se caractérisent notamment par l'attribution d'un complément indemnitaire garanti (C.I.G.) et d'un complément indemnitaire variable (C.I.V.) exprimés en pourcentage du traitement moyen du grade concerné.

En ce qui concerne le cadre d'emploi des agents techniques, le C.I.G. est égal à 4,2 % du traitement moyen du grade et le C.I.V. moyen est égal à 1,4 % de ce même traitement.

Par ailleurs, la même délibération a fixé à 6,7 % du traitement moyen du grade, le montant du C.I.G. et à 2,10 % le taux moyen du C.I.V. pour les agents appartenant au cadre d'emploi des conducteurs territoriaux. Or, le décret n° 2005- 1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C, a intégré les membres du cadre d'emploi des conducteurs territoriaux, dans le cadre d'emploi des agents techniques.

Les agents exerçant des fonctions relevant précédemment du cadre d'emploi des conducteurs, bénéficieront donc désormais du régime indemnitaire applicable aux membres du cadre d'emploi des agents techniques, dans les conditions fixées par délibération du Conseil municipal du 23 mai 2005.

Cependant, dans le respect de l'article 8, alinéa 1, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé que les agents appartenant au cadre d'emploi des conducteurs, avant le 1^{er} novembre 2005, date d'application du décret susvisé, continuent, à titre personnel, à bénéficier du taux qui leur était appliqué en leur qualité de conducteur, aussi longtemps qu'ils appartiendront au cadre d'emploi des agents techniques.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

MAINTIENT, à titre personnel, aux agents membres du cadre d'emploi des conducteurs, intégrés dans le cadre d'emploi des agents techniques, les taux de C.I.G. et de C.I.V. qui leur étaient appliqués avant leur intégration dans le cadre d'emploi des agents techniques, aussi longtemps qu'ils appartiendront à ce cadre d'emploi

32 – CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE L'AGGLOMERATION AGENAISE

M. CAMINADE – Adjoint au Maire

Le Comité des œuvres sociales des personnels territoriaux de l'agglomération agenaise (C.O.S.) a pour objet de promouvoir l'action sociale en direction de ses adhérents et de renforcer les liens de solidarité entre les personnels des communes adhérentes.

La Ville soutient cette association par le versement d'une subvention annuelle.

Une convention doit être conclue avec le C.O.S. déterminant les obligations des deux parties. Cette convention prévoit, notamment, le versement d'une subvention par la Ville. Comme les années précédentes, en 2006, cette subvention pourrait être composée de plusieurs parties :

Au titre du fonctionnement de l'association

- 0,75 % de la masse salariale de l'année N - 1

Au titre de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du centre de vacances de Cadéac

- 13 256 €

Au titre de la rémunération d'un salarié

- 58 % du coût d'un salarié rémunéré au SMIC + 10 % ;

Au titre de la consommation électrique du local mis à disposition

- Une somme forfaitaire indexée sur le coût de l'énergie électrique

Au titre de l'action sociale

- 9 820 €. Cette dernière part est destinée à financer l'action sociale ordinaire, à l'exception des dépenses d'investissement.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise, pour l'année 2006.

33 – JOURNEE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

M. VEYRET - Maire

La journée nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées a été instituée en 2005. A défaut de choix d'une autre date, elle a été travaillée, en 2005, par les agents de notre collectivité, le lundi de Pentecôte.

A la suite des difficultés rencontrées, au niveau national, pour la mise en œuvre de cette journée, le Gouvernement a décidé de l'appliquer avec plus de souplesse à compter de 2006.

Désormais, la durée annuelle du temps de travail est augmentée de 7 heures, à charge pour l'employeur de placer les 7 heures supplémentaires où il le souhaite, après consultation des organismes paritaires.

Il nous appartient donc de déterminer le système applicable à partir de 2006, après consultation du Comité technique paritaire, le 27 février 2006.

Compte tenu que le lundi de Pentecôte sera un jour férié dans les établissements scolaires du département, le choix de ce jour entraînerait des difficultés pour les agents ayant des enfants en âge scolaire. Le lundi de Pentecôte doit donc, de nouveau, être férié dans notre collectivité.

La solution qui paraît la plus adaptée pour placer les 7 heures de travail supplémentaires est celle de l'étalement journalier.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DIT que le lundi de Pentecôte sera considéré comme un jour férié dans les services municipaux, à compter de l'année 2006

2/- ÉTALE tout au long de l'année les 7 heures de travail supplémentaires à effectuer au titre de la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

34 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. VEYRET – Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Pour tenir compte de l'évolution des missions des services et adapter les postes aux qualifications requises, il convient de transformer :

- 2 postes d'agent des services techniques en 2 postes de technicien supérieur
- 1 poste de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle en 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale
- 1 poste d'adjoint d'animation en 1 poste d'animateur
- 1 poste de contrôleur principal en 1 poste de technicien supérieur
- 1 poste d'agent de salubrité qualifié en 1 poste d'agent de salubrité
- 3 postes d'agent de salubrité principal en 3 postes d'agent de salubrité chef

Plusieurs contrats d'agents non titulaires bénéficiant du dispositif emploi-jeune et de contrat consolidé viennent à expiration.

Les agents qui occupent ces postes exercent des fonctions nécessaires à l'exercice par la Ville de ses missions de service public. Afin de permettre la continuation de ces missions, il est nécessaire de pérenniser ces emplois en créant :

- 2 postes d'agent d'animation qualifié
- 1 poste d'agent du patrimoine
- 1 poste d'agent de salubrité
- 2 postes d'agents des services techniques

Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution des postes de garderies et de cantines dans les écoles élémentaires ainsi que des postes de ménage dans les bâtiments communaux, il y a lieu, de transformer :

- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 19h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet 24,8h/semaine

- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 22,4h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 33,5h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 22,4h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 24,2h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 6,2h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 12h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques temps non complet – 28,8h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 30,9h/semaine

de créer :

- 2 postes d'agent des services techniques à temps non complet – 10,5h/semaine
- 2 postes d'agent des services techniques à temps non complet – 6,2h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 8,1h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 15,9h/semaine

de supprimer :

- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 33,80h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 14h/semaine

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- TRANSFORME :

- 2 postes d'agent des services techniques en 2 postes de technicien supérieur
- 1 poste de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle en 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale
- 1 poste d'adjoint d'animation en 1 poste d'animateur
- 1 poste de contrôleur principal en 1 poste de technicien supérieur
- 1 poste d'agent de salubrité qualifié en 1 poste d'agent de salubrité
- 3 postes d'agent de salubrité principal en 3 postes d'agent de salubrité chef
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 19h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet 24,8h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 22,4h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 33,5h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 22,4h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 24,2h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 6,2h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 12h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques temps non complet – 28,8h/semaine en 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 30,9h/semaine

2/- CREE :

- 2 postes d'agent d'animation qualifié
- 1 poste d'agent du patrimoine
- 1 poste d'agent de salubrité

- 2 postes d'agents des services techniques
- 2 postes d'agent des services techniques à temps non complet – 10,5h/semaine
- 2 postes d'agent des services techniques à temps non complet – 6,2h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 8,1h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 15,9h/semaine

3/- SUPPRIME :

- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 33,80h/semaine
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet – 14h/semaine

Ce Conseil municipal, qui était un conseil marathon avec des questions importantes, a été bien mené et arrive à son terme. Je vous remercie tous et à bientôt.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE